

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 12 au 18 novembre 2010 - N° 6338 - 59^{ème} année

9 novembre 1970-2010

**«Charles De Gaulle
n'est pas mort»**



Pour Monsieur Cesarini, changer l'énergie en Corse, c'est bien isoler son établissement pour baisser sa consommation énergétique tout en offrant un plus grand confort à ses clients.

« Isoler mon local commercial me permet de réduire le montant de ma facture d'électricité. J'ai ainsi la satisfaction de maîtriser les dépenses énergétiques de l'entreprise et de conserver au maximum la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été ».



Bénéficiez d'une éco-prime pour réaliser vos travaux d'isolation dans le cadre de la rénovation de votre local.

Tous les travaux sont réalisés par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers au **08 10 20 12 34**
(prix d'un appel local) ou consultez sur <http://corse.edf.com>
ou www.oec.fr

De Gaulle notre ESpoir

Par Pierre Bartoli

Notre journal en deuil

L'Informateur Corse Nouvelle s'associe pleinement, avec affection, tristesse et affliction, à la douleur de la famille d'Adrien Rioni, ainsi qu'à tous ses parents et alliés.

Dans ces colonnes, nous aurons l'occasion d'évoquer la personnalité de l'homme qu'a été Adrien, un des trois enfants de feu Louis Rioni, notre ami et regretté fondateur, dans les années 50 de L'Informateur Corse.

Dans la Maison du Père, Adrien repose désormais, auprès de Louis et Caroline, ses parents qu'il a trop tôt rejoints.

Pierre Bartoli

De Bastia, Calvi :

Julia Rioni née Emanuelli, son épouse ;
Caroline et Eugene Querci-Rioni, sa fille, son gendre,
Joseph-Adrien Orsu et Pierre-Louis Dariu ses petits-fils ;
Andrée et Gérard Leonardi née Rioni, leurs enfants et petits-enfants ;

- Victor et Danielle Rioni, leurs enfants et petits-enfants ;
Les familles Rioni, Leonardi, Emmanuelli, Vigouroux, Secondi,
Querci, Graziani, Valloton, Petrucci, Albertini, Lilla, Nutti, Luciani,
Campana, Pariggi, Jobert, Filippi, Pellegrini, Grazzo, Tomasi,
Fossati-Santri ;

- Ses amis, parents et alliés

Ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Adrien RIONI

survenu à Bastia le 6 novembre 2010, à l'âge de 68 ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 9 novembre 2010, à 14 h 30, en l'église Saint-Roch à Bastia où le corps avait été déposé.

L'incinération suivra au crématorium d'Aubagne.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille tient à remercier particulièrement M. et Mme Comiti et tout le personnel de Casa Serena pour leurs soins attentifs et affectueux.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Corses Morganti/Patrizi 04.95.31.15.18

Voilà comment, dans l'hebdomadaire «La République – La Semaine Corse», n°84, du 23 novembre 1970, j'avais salué la mort de Charles De Gaulle.

Ce texte est une reproduction intégrale, comme l'ensemble des textes que l'on pourra lire par ailleurs, écrit à cette occasion et publié dans la même édition du 23 novembre 1970.

Leur actualité reste saisissante – même si aujourd'hui la conjoncture politique offre de singulières particularités. Mais le message de la Voix et de l'Action de Charles De Gaulle n'ont en rien perdu de leur pertinence, de leur puissance...

Et l'émotion demeure toujours aussi vive pour celles et ceux qui avons eu l'honneur de le soutenir dans ses combats pour la France.

Charles De Gaulle n'est pas mort !

Par delà la disparition physique de son corps, son esprit continue d'inspirer les hommes au pouvoir et ceux de l'Avenir, son œuvre demeure et son

exemple médité par la France et le monde entier.

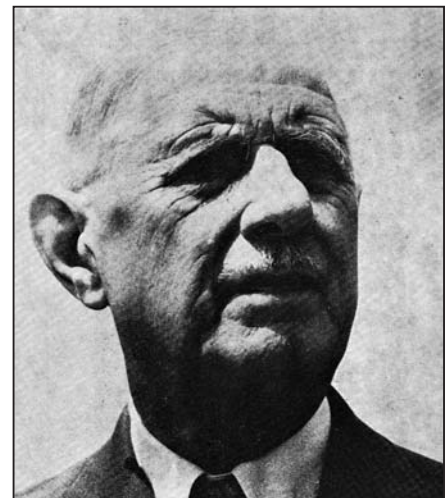
Jamais homme n'a soulevé autant d'enthousiasme. Depuis le 18 juin 1940, Charles De Gaulle incarne la France qu'il a portée au bout de ses bras aux heures les plus sombres. Il a été la France en temps de guerre, alors que le territoire était l'empire de l'ennemi. Il a été la France dans les tractations qui précédèrent et suivirent la Libération. Il a été la France

durant les douze années qu'il a passées à la tête des Affaires de la France.

Charles De Gaulle a fait retentir la voix de la France dans toutes les parties du monde. Artisan de la Paix, champion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la décolonisation, Charles De Gaulle a, plus qu'aucun autre chef d'Etat, mis son génie, son prestige et son crédit au service du progrès social, de la coopération entre les peuples, de la détente entre les Nations.

Espoir de la France meurtrie et écrasée en 1940, espoir de la France au bord de la guerre civile en 1958, espoir d'une jeunesse confrontée aux terribles angoisses d'une société mécanisée et d'un monde en convulsion, Charles De Gaulle demeure notre Espoir et la Voie la plus sûre pour un avenir meilleur.

La jeunesse, les forces vives de la Nation ont compris son message et, attentifs à son Appel, ils sauront se montrer dignes de la France de laquelle, avec Charles De Gaulle, ils se sont fait «une Certaine Idée».



DIRECTION – ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : pau.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associi di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 04 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.



Porto-Vecchio, l'hommage

Porto-Vecchio n'a pas oublié. La population, avec ses élus et sa jeunesse nombreuse et organisée, a rendu un hommage silencieux mais non moins solennel à celui qui a rendu la liberté à notre île et donné à nos enfants des raisons d'espérer.

Dès 10h30, la foule s'était massée devant l'Hôtel de Ville et suivit silencieusement, derrière les divers responsables locaux, jusqu'à l'église, où M. Jean Santini, délégué de l'UNR et président du Conseil politique de l'U.J.P., a déposé une gerbe, entouré notamment de MM. Les adjoints Mansuétus Alessandri, Simon Valli, Dominique Ettori, du sous-lieutenant de gendarmerie Cano et de l'adjudant Gary, de M. Pierre Cucchi, secrétaire général de la section U.J.P., M. César Filippi, délégué U.J.P. pour le secteur sud, de M. Le Doran, receveur des PTT, de M. Lucciardi, directeur du CES, M. Biancarelli, directeur de l'école de Garçons, Mme Paccini, directrice de l'école des Filles, de Mme Marie Mela, présidente des Veuves de Guerre.

Ce fut ensuite la messe de Requiem, célébrée par M. le Chanoine Cristiani. Avant de se séparer, tous les participants, debout, observèrent une minute de silence.

Sur les visages se lisait une grande émotion, devant le deuil qui frappait la Nation et les jeunes n'étaient pas les moins affectés.

Par delà la mort, une fois de plus, De Gaulle lançait un appel à l'unité !

Pino, messe de reconnaissance

La population de Pino a répondu massivement à l'initiative de M. François Orsatelli et de ses amis, en particulier le 11 novembre, à la messe célébrée à la mémoire du « plus illustre des Français », Charles De Gaulle.

La population, dans un élan de reconnaissance, d'espérance et d'émotion intense, s'est retrouvée dans notre chère église pour une cérémonie empreinte de gravité et de ferveur.

Le R. Père Jean, entouré des élèves de l'École de Saint François, célébra le Saint Sacrifice de la Messe, alors que devant le Catafalque avait été posée une grande photo du Libérateur de la Patrie.

A l'issue de la messe, la population se groupa autour du monument aux morts où une gerbe fut déposée et une minute de silence observée.

Dans sa simplicité, l'hommage de Pino, dicté par la reconnaissance, le souvenir, la Fidélité a revêtu une solennité émouvante.

Bastia a pleuré Charles de Gaulle

La consternation s'est abattue sur la ville. Dans la rue, les gens s'interrogeaient encore, et de nombreux jeunes gens, jeunes filles, vieux et anciens combattants se pressaient à nos bureaux, devenus le lieu de rendez-vous privilégié de ceux qui n'ont pas oublié.

Beaucoup pleuraient, mais tous voyaient croître leur espérance et leur foi « en De Gaulle » et en son action, à la dimension de leur chagrin.

Cette jeunesse nombreuse et reconnaissante, qui a cru dans l'idéal de De Gaulle, a pu, une fois de plus, se reconnaître, et mesurer le poids d'une responsabilité énorme, pour assumer plus que jamais l'avenir de la Corse par le Gaullisme.

La confiance de la population en leurs capacités est un témoignage nouveau de l'espérance placée en leur volonté de rester fidèle, non dans une prostration stérile, excuse d'une inertie néfaste, mais comme une force déterminante pour mettre en application tout ce qu'a apporté comme moyen de Libération de l'Homme et de Renouveau Social, Charles de Gaulle, tout en se montrant, à son exemple, les intrépides promoteurs d'une action régénératrice.

Nous avons pu à l'occasion de cette triste circonstance, mieux comprendre, le rôle et la place de la jeunesse dans le cœur des Gaullistes de tous âges et de tous horizons, ainsi que les liens familiaux, pouvons-nous dire, qui se tissent entre eux.

« De Gaulle, n'est pas mort,

Il vit dans le Cœur des Français ! »

J.B Raffalli

Bastia

Plus de 2000 Signatures

Plus de deux mille personnes sont venues signer le registre ouvert à nos bureaux de Bastia, au 1, avenue Emile Sari.

Les jeunes, très nombreux, et les anciens, certains venus exprès de très loin, rendaient ainsi hommage à la mémoire de celui qui leur a rendu la liberté.

Certains témoignages, dans leur spontanéité, révèlent un grand chagrin, une immense reconnaissance et une fidélité infinie.

Nombreux furent les lettres et témoignages divers, parvenus à nos bureaux.

Que tous nos lecteurs sachent que « La Semaine Corse » et l'Union des Jeunes pour le Progrès ont gardé ouvert leurs bureaux, de 8h à minuit, et installé un téléviseur pour permettre à ceux qui le désiraient de suivre avec la direction et les responsables locaux, les diverses cérémonies marquant l'inoubliable journée du 12 novembre 1970.

Messe à l'église Saint-Jean

L'Église Saint-Jean s'est avérée trop petite pour contenir la population de Bastia qui a rendu un solennel hommage à la mémoire du général de Gaulle, en participant à la célébration eucharistique, qui commença à 11 heures, en présence de nombreuses personnalités militaires et civiles, de la Majorité présidentielle, entourés de plus de 2 000 personnes qui n'avaient pas oublié tout ce que Charles De Gaulle avait fait pour la Corse et la France.

Ajaccio

A vous qui êtes venu

Nous sommes très sensibles à l'attachement au général De Gaulle dont vous avez fait preuve en venant manifester votre sentiment d'affliction profonde dans la douloureuse circonstance qui prive chacun de nous et les peuples du monde de la présence d'un homme dont la pensée et l'action ont été aux seuls services de la France et de la paix entre les hommes.

Soyez assurés que, pour répondre à vos vœux, nous ferons de notre mieux pour que notre action poursuive la rénovation qu'il a entreprise et, si tel est votre désir, nous serons fiers de compter sur votre contribution, sous toute forme à votre convenance, au service de cette action.

Vive De Gaulle !
U.D.R
70, rue Fesch Ajaccio

L'U.J.P, plus que jamais à la pointe du combat

Après avoir renvoyé, en raison du deuil qui frappait la Nation et chacun des Français, les réunions prévues, l'U.J.P. a repris, avec une détermination accrue et une foi plus grande encore en l'Avenir, par le Gaullisme, le Combat pour le Renouveau.

Au cours de la réunion du mardi 17 Novembre, les Responsables de la Section de Bastia ont mis au point le travail qui sera proposé à la Commission des Affaires municipales qui se réunira en Assemblée Plénière, le mardi 24 Novembre à partir de 20h30 au 1, avenue Emile Sari.

L'U.J.P. a toujours dit, écrit et affirmé que son action ne se situait pas au niveau des «postes» à pourvoir mais, par-delà les questions des personnes, que son action visait la transformation profonde des rapports citoyens-élus et de la

conception de la gestion et de l'administration de la Cité.

L'U.J.P. entend combattre les clans, non pour «casser ses hommes», mais pour provoquer, dans un vaste Rassemblement des volontés, une participation effective de tous les citoyens intéressés enfin à la marche de la Cité.

L'U.J.P. a, par ailleurs, toujours affirmé, que les conflits de générations n'existaient que dans l'esprit de certains maniaques de la classification, et que la jeunesse à laquelle il est fait appel dépasse la simple notion d'âge et touche à l'esprit.

L'U.J.P., en se préparant à assumer l'avenir, a toujours affirmé sa volonté de lutter avec les bâtisseurs, les lutteurs, ouverts sur l'avenir par le Progrès.

A.R

Recueillement, fidélité et souvenir

Le 12 novembre 1970, Ajaccio a vécu trois jours de recueillement à l'heure du monde.

Au-delà de l'ingratitude émerge l'espoir de la liberté des hommes.

Rencontre spirituelle des vivants : vieux, jeunes, très jeunes, intellectuels, travailleurs, paysans ont manifesté leur attachement au Libérateur, à celui qui n'a cessé d'incarner la France et apporté sa contribution à la paix des peuples. Remerciements, douleur, fidélité, poèmes, dédicaces émouvantes recueillis synthétisent cette ferveur humble, populaire des Ajacciens pour le message de Charles De Gaulle : l'espoir, la volonté, la résistance, le combat, la libération, l'organisation dans la dignité de la vie de l'immense liberté des Hommes à disposer d'eux-mêmes, avec « l'audace d'entreprendre, la fermeté de s'y tenir ».

Ainsi qu'une conception nouvelle de la vie et des rapports entre les Hommes et les communautés du monde.

Une longue marche pour tous les peuples, entreprise il y a 30 ans, et qui doit être poursuivie jusqu'à l'extinction du conflit mondial entre le Capitalisme et le Socialisme par l'immense participation de tous les êtres à la construction de la paix des Hommes, désormais possible en suivant la voie spirituelle ouverte par l'initiateur universel Charles De Gaulle afin que l'espoir de la liberté des Hommes devienne une réalité naturelle.

Georges Pompidou : «Promettons à la France de n'être pas indigne des leçons qui nous ont été dispensées»

« Françaises, Français,

Le général De Gaulle est mort. La France est veuve.

En 1940, De Gaulle a sauvé l'honneur. En 1944, il nous a conduits à la victoire. En 1958, il nous a épargné la guerre civile. Il a donné à la France actuelle ses institutions, son indépendance, sa place dans le monde.

« En cette heure de deuil pour la Patrie, inclinons-nous devant la douleur de Mme de Gaulle, de ses enfants, de ses petits-enfants. Mesurons les devoirs que nous impose la reconnaissance. Permettons à la France de n'être pas indignes des leçons qui nous ont été dispensées et que, dans l'âme nationale, De Gaulle vive éternellement ».

Le Testament

16 janvier 1952

« Je veux que mes obsèques aient lieu à Colombey-les-Deux-Eglises.

« Si je meurs ailleurs, il faudra transporter mon corps chez moi sans la moindre cérémonie publique :

« Ma tombe sera celle où repose déjà ma fille Anne et où, un jour, reposera ma femme, inscription « Charles De Gaulle (1890-...) » rien d'autre.

« La cérémonie sera réglée par mon fils, ma fille, ma belle-fille aidés par mon cabinet, de telle sorte qu'elle soit extrêmement simple. Je ne veux pas d'obsèques nationales. Ni présidents, ni ministres, ni bureaux d'Assemblées, ni corps constitués. Seules les armées françaises pourront participer officiellement en tant que telles,

mais leur participation devra être de dimension très modeste, sans musique, ni fanfare, ni sonnerie.

« Aucun discours ne devra être prononcé, ni à l'église, ni ailleurs. Pas d'oraison funèbre au Parlement. Aucune place réservée pendant la cérémonie, sauf à ma famille, à mes Compagnons membres de l'ordre de la Libération, au conseil municipal de Colombey. Les hommes et les femmes de France et d'autres pays du monde pourront, s'ils le désirent, faire à ma mémoire l'honneur d'accompagner mon corps jusqu'à ma dernière demeure, mais c'est dans le silence que je souhaite qu'il y soit conduit.

« Je déclare refuser d'avance toute distinction, promotion, dignité, décoration, qu'elle soit française ou étrangère. Si une quelconque m'était décernée, ce serait en violation de mes dernières volontés. »

Charles De Gaulle

Ce texte a été remis le 16 janvier 1952 par le général De Gaulle à M. Georges Pompidou, alors directeur de cabinet, à M. Philippe De Gaulle, son fils, à Mme De Boissieu, sa fille.

Justice Sociale, Tradition Nationale, Flamme Chrétienne

Au Peuple de Paris – Paris, février 1950

« Pour bâtir la France Nouvelle et pour la Sauver, venez à nous ! Vous que soulève la passion de la Justice Sociale, vous qui voulez briser les barrières de l'égoïsme et du privilège, vous qui exigez, pour chaque homme, pour chaque femme, pour chaque enfant, la fierté, la douceur de vivre.

« Venez à nous ! Vous aussi, qui gardez vivante la tradition nationale, vous qui respectez avec piété les fondations de la patrie, vous qui croyez que le Pays a besoin du trésor des aïeux.

« Venez à nous ! Vous encore qu'anime la flamme chrétienne,

celle qui répand la lumière de l'amour et de la fraternité sur la vallée des peines humaines, celle où s'allumera, de siècle en siècle, l'inspiration spirituelle et morale de la Nation...

« Justice Sociale, tradition Nationale, flamme chrétienne, ces trois flambeaux, qui tour à tour illuminent l'Histoire de la France, il faut maintenant qu'ils brûlent ensemble pour éclairer la sombre route, tandis que notre peuple, rassemblé pour son Salut, marchera sans crainte vers le destin. »

Charles De Gaulle

Souvenons-nous

Le général De Gaulle est mort ; la France est veuve. C'est en ces termes que le Président de la République nous a annoncé la triste nouvelle. Dans son laconisme et sa solennité, cette phrase dit l'essentiel de ce tournant de notre histoire. Il ne revient donc pas à nous, modestes citoyens que nous sommes, d'y ajouter quoi que ce soit. Qu'il nous soit cependant permis de dire ici combien grande est notre peine, combien grand est notre chagrin.

Il est des événements qui, bien que naturels, prennent parfois un caractère insolite. La mort, comme par surprise, a terrassé le héros à son labeur, à son poste de combat. Le choc de cette chute aura été si violent que la terre entière en a été ébranlée et qu'elle en est restée muette d'étonnement. C'est comme par un coup de tonnerre dans un ciel serein que la nouvelle a éclaté et que les ondes ont été répercutées au monde entier. Nul n'osait y croire. On ne devait pas tarder, malheureusement à se rendre à l'évidence.

Les obsèques auront été dans leur simplicité même, simplicité exigée par le grand homme dans un testament peut-être unique en son genre, d'un grandiose jamais égalé. Des quatre coins de l'horizon les très grands et les modestes ont fait écho à cet événement, ô combien historique ! Car la stature du géant était telle qu'elle couvrait de son ombre toute la planète. Les Français, grands et petits, ont un instant fait taire leurs querelles pour rendre un pieux hommage au Restaurateur de la Patrie.

L'histoire se souviendra. Quant à nous, fils de la terre de France, n'oublions nous jamais ni son enseignement ni l'exemple qu'il nous a légué. Unissons nous, unissons nos efforts afin de ne pas laisser son œuvre inachevée.

Jean Campretti



L'Union des Jeunes pour le Progrès est en deuil

« Chacun de ses militants, de ses amis, de ses sympathisants, chaque jeune Gaulliste contient au fond de son cœur la Tristesse qui l'accable et accable la France.

« Nous respecterons scrupuleusement les dernières volontés de Charles DE GAULLE que nous n'avons jamais cessé d'aimer, d'admirer et de suivre.

« Notre attitude sera empreinte de recueillement. »

Robert Grossmann
Président National et le Bureau National de l'U.J.P.

Témoignage de Richard Nixon

Dans son livre « Leaders, ceux qui ont changé le monde » (publié par les éditions Plon, en décembre 1983), l'ancien président des Etats-Unis, dans le chapitre consacré au général De Gaulle, a exprimé son admiration pour le Chef de l'Etat français, comme l'attestent les deux derniers paragraphes de ce témoignage d'une rare lucidité :

« Pendant toute sa vie, De Gaulle se trouva mêlé à des controverses souvent amères. Néanmoins, mes conclusions sont très claires : sans De Gaulle, la France aurait pu ne pas survivre à la tragédie de la défaite de la Seconde Guerre Mondiale. Sans De Gaulle, la France aurait pu ne pas se relever des destructions de la Seconde Guerre Mondiale. Sans De Gaulle, le rapprochement franco-allemand n'aurait peut-être jamais eu lieu. Sans De Gaulle, la France n'aurait pas adopté la constitution de la Cinquième République et aurait pu sombrer dans un chaos politique, économique et social. Et sans De Gaulle, l'esprit de la France – qui depuis des siècles a inspiré le monde de son frémissement, de son élan, de son rayonnement, de sa combinaison unique de particularité et d'universalité – aurait pu s'éteindre au lieu de conserver cette vitalité et cette force qui sont aujourd'hui siennes.

« L'un de mes souvenirs les plus frappants de De Gaulle et de son temps se situe à la fin de la messe solennelle célébrée à sa mémoire dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. Les dignitaires du monde entier commençaient à se diriger vers la sortie. Beaucoup s'approchaient de moi pour me dire à quel point ils avaient apprécié ma présence en tant que représentant du peuple américain. Puis, au moment où j'allais atteindre la sortie, les grandes orgues de la cathédrale entonnèrent l'air entraînant de La Marseillaise. Je m'arrêtai et me retournai vers l'autel, la main sur le cœur. A cet instant précis un autre hôte étranger, indifférent à la musique, saisit ma main pour me saluer, et ce qui aurait pu être un moment suprêmement dramatique fut subitement perdu. J'ai souvent pensé que rien n'aurait été plus apte à saisir l'esprit de Charles de Gaulle que de voir toute cette assemblée d'hommes d'Etat venus des quatre coins du monde se tourner vers l'autel, et tandis que les orgues jouaient La Marseillaise, remplir de leurs voix la haute nef gothique, chantant à l'unisson l'hymne national de la France ».

Juin 1946

Au Général De Gaulle

Tu es le grand soldat que la France vénère,
Le soldat dont le nom ne saurait point périr,
Et pour qui ne fut pas une vaine chimère
Ce combat de nos fils pour un noble avenir.

Cet avenir si beau auquel chacun aspire,
O Général De Gaulle, à toi nous le devons,
Et voilà qu'aujourd'hui, dans un brûlant délire,
C'est ton nom glorieux que tous nous acclamons.

Du labeur incessant, qu'une force héroïque
T'a fait, depuis six ans, accomplir vaillamment,
Va sortir une France ardente et symbolique
Dont le Bien et le Beau seront les ornements.

Ecrivains et penseurs, artistes et poètes,
Chanteront les exploits en termes émouvants ;
Et de lauriers sacrés ils orneront ta tête,
Pionnier de la Gloire, à noble Conquérant !

Marie-José Vannucci-Casabianca

L'U.J.P se souvient

L'Union des Jeunes pour le Progrès rendra le samedi 21 novembre 1970, jour du 80ème anniversaire de la naissance de Charles De Gaulle, un hommage au grand disparu, par l'intermédiaire de son Bureau National et des délégations venues de toute la France en allant s'incliner sur la tombe du général, à Colombey-les-deux-Eglises.

A Bastia, au même moment, à Notre-Dame de Lourdes, à 18 heures, l'U.J.P de la Corse s'associera à cet hommage, à travers la célébration d'une messe.

Télégrammes adressés à

- Madame Charles De Gaulle
Colombey-les-deux-Eglises

« Pleurons avec vous. Souvenirs, reconnaissance et fidélité. Sentiments affectueux. »

M. Pierre Bartoli, Délégué Régional de l'U.J.P de la Corse

- Monsieur Chaban-Delmas

Premier Ministre – Hôtel Matignon – Paris

« De Gaulle n'est pas mort », votre action et celle de votre gouvernement poursuivront l'œuvre par lui entreprise.

« L'U.J.P de Corse s'incline devant sa mémoire en pleurant et médite sur les leçons de courage et d'espérance qu'il a su faire lever dans nos cœurs, sur la France et dans le monde. »

M. Pierre Bartoli, Délégué Régional de l'U.J.P de la Corse

- Secrétariat du Général De Gaulle
37, avenue de Breteuil – Paris

« L'U.J.P de la Corse pleure la disparition de celui dont les principes demeurent les garants du renouveau et de l'Avenir. »

U.J.P de Corse

- Monsieur le président de la République
Palais de l'Elysée

« L'U.J.P de Corse s'incline respectueusement devant la mémoire du Père de la patrie, Libérateur et Homme du Renouveau.

Exprime au président de la République sa profonde affliction devant le deuil qui frappe la Nation et le Monde.

Affirme sa volonté d'œuvrer pour que vivent dans le cœur de tous les Français le souvenir de Charles De Gaulle, les principes qui guidèrent son action et inspirent la vôtre.

Condoléances affligées.

M. Pierre Bartoli, Délégué Régional de l'U.J.P de la Corse

Colombey-les-deux-Eglises, 13-11-1970 à 12 heures

Robert Grossmann, Président National, Paul Aurelli, secrétaire National, Christian Loviton et Gérard Barthelaix, Délégués Nationaux se sont rendus, le jeudi 13 novembre, à Colombey-les-deux-Eglises pour se recueillir sur la tombe du Général De Gaulle, et y déposer une gerbe de fleurs au nom de l'U.J.P.

Drogues et voiture : le cock

Un jeune conducteur de moins de 25 ans sur dix conduirait sous l'influence d'un stupéfiant avec un risque d'avoir un accident mortel qui serait multiplié par deux... Un constat qui n'a pas manqué de faire réagir autorités et associations.

Une nouvelle campagne de sensibilisation vient d'être lancée afin de sensibiliser les jeunes contre les dangers liés à la (poly)consommation de drogues.

« La cocaïne reste une drogue festive », « On se sent bien, c'est tout » ; « La cocaïne donne l'illusion d'être plus fort » les témoignages recueillis cet été par le **CRIJ** lors de la dernière campagne de prévention des comportements à risques font froid dans le dos. Et ils sont corroborés par des chiffres inquiétants : en 2009 en **Haute-Corse**, 30% des accidents concernant les jeunes conducteurs étaient directement imputables à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants. Car c'est bien un profil de poly-consommateur qui est de plus en plus présent dans les statistiques. Constatant que les effets nocifs de la cocaïne ne sont pas bien identifiés par les jeunes, le **CRIJ** (Centre Régional d'information jeunesse) en partenariat avec la **Préfecture (PDASR)** et l'**ARS** a choisi de mettre en place une stratégie globale de promotion de la santé. Explications de **Christine Guerrini**, directrice du **CRIJ de Corse**, au sujet du lancement de cette nouvelle campagne de communication.

► **Les chiffres de l'accidentologie des jeunes et de la polyconsommation de drogue dans notre région sont particulièrement inquiétants. Comment les expliquez-vous ?**

Tout d'abord et même si les chiffres le montrent, je voudrais rappeler qu'il y a plus de jeunes non consommateurs que consommateurs dans notre région. Pour revenir à votre question, je vous répondrai en vrac et sans priorité :

S'informer, sortir de la dépendance



Informations
Centre Régional Information Jeunesse Corse
Bastia : 04 95 32 12 13 Ajaccio : 04 95 22 68 42

Mise en place d'un suivi, soins
Unités d'addictologies
C.H Bastia : 04 95 59 10 84
C.H Ajaccio : 04 95 29 36 80 Loretto : 04 95 20 38 38

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
A.N.P.A.A Région Corse
- CSAPA généraliste toutes addictions
- CAARUD (réduction des risques pour usagers de drogues)
Bastia : 04 95 31 61 38 Ajaccio : 04 95 21 85 85

A.D.P.S Haute Corse
- CSAPA généraliste toutes addictions
Bastia : 04 95 31 81 30

Pour en savoir plus
Drogue Info Service : 0 800 23 13 13
www.drogues-info-service.fr
Ecoute Alcool : 0 811 91 30 30
www.alcoolinfoservice.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES  Maison de la Sécurité Routière 04 95 32 12 13

Les mélanges de produits



Tout mélange augmente la toxicité des produits et les risques sont d'autant plus graves pour la santé

Mélanger les alcools n'influe pas sur la quantité d'alcool dans le sang. Ce n'est pas le mélange qui est dangereux mais la quantité absorbée.

1 verre standard d'alcool = 10 g d'alcool pur



Le mélange Alcool / Cannabis augmente le risque d'empoisonnement éthylique.

Le mélange Alcool / Cocaïne se transforme en cocaéthylène, substance qui augmente le risque d'accident neurologique.

Le mélange Alcool / Médicaments peut parfois amplifier les effets de ceux-ci, voire créer de véritables poisons.

Tout mélange augmente considérablement le risque d'accident de la route

- ✓ que la consommation de drogue englobe la curiosité, la pression du groupe et de la mode, les conduites à risque, le plaisir et la convivialité ;
- ✓ que pour certains jeunes il s'agit de « s'estimer » : pour échapper à la morosité ou à des états d'exclusion et de difficultés, les jeunes, adoptent des conduites excessives où le danger est ardemment recherché, comme une sorte de jeu avec le destin : excès de vitesse, alcoolisme, toxicomanie... En général, l'intention n'est nullement de mourir, mais simplement de s'assurer de la valeur de l'existence en la mettant en danger, et, par là-même lui donner du sens ;

NOTA BENE

- Le cannabis diminue la vigilance, perturbe la vision et l'ouïe ; les réflexes sont décalés, inappropriés. Il présente aussi la particularité d'être stocké dans les tissus et libéré sous l'effet d'un stress soudain ; c'est pourquoi, même plusieurs jours après avoir fumé du cannabis, un sujet peut être incapable de faire face à une situation d'urgence sur la route ;
- Les amphétamines (principalement l'ecstasy) induisent dans un premier temps une réaction stimulante, avec des réflexes exagérés et des phénomènes paranoïaques (risques de réactions agressives au volant). A hautes doses, l'ecstasy peut engendrer des hallucinations et une coupure avec le réel. Par ailleurs, lorsque l'effet s'estompe (environ sept heures après la prise), il y a un risque important de somnolence ;
- Les opiacés entraînent, juste après une injection, une impossibilité de conduire. En phase dite de « descente », il y a risque de somnolence et diminution importante de la vigilance ;
- La cocaïne a un effet stimulant après la prise, suivi de sensations d'angoisse, de nervosité extrême, de tension musculaire qui perturbent les réflexes.

tail mortel des jeunes...



✓ que l'augmentation de cette consommation est due à l'offre : c'est une réalité, tous les produits sont actuellement disponibles pour celui qui les veut et qui est prêt à payer. L'offre de tout est totale. Et l'on n'a pas vraiment préservé les jeunes de cette nouvelle donne ;

✓ que pendant les moments ou périodes festifs, l'expérience des drogues est valorisée. «Il faut être drôle et faire la fête, il y a une aisance et même une fierté à parler de ses expériences» ;

✓ qu'en ce qui concerne la cocaïne, le franchissement de lignes blanches se banalise. La nuit, pour des fêtes plus intenses. Le jour aussi. Monde de la nuit, monde du travail : depuis dix ans, la cocaïne s'est échappée des lieux dits branchés pour enneiger les narines «populaires». C'est la première substance vendue à très bas prix (politique du supermarché) par les trafiquants

forcées par l'idée que tout a un prix... Cette affiche est faite pour faire réagir, pour déranger, pour amorcer un débat avec la jeunesse qui est plurielle : certains ne sont pas si bien informés qu'on le pense, d'autres n'ont jamais été aussi bien informés sur les dangers des drogues mais consomment... Pour les premiers, il faut une information partant de leur réalité, permettant de prévenir, d'accompagner et/ou d'orienter. Dans ce public, ceux qui consomment se montrent inconscients du caractère socialement déviant de leur pratique et ne connaissent pas les conséquences éventuelles, quand ils ne les ont pas personnellement éprouvées. Pour les seconds «qui gèrent et qui ne se sentent pas drogués», qui recherchent à s'insérer dans une société où les enjeux de réussite et de concurrence sont de plus en plus prégnants, où la réalité correspond de moins en moins à leurs aspirations, qui recherchent la défonce, la stimulation, la performance, le travail d'éducateur pour la santé est plus difficile et doit aboutir à ce que ce public accepte l'aide de professionnels

► Quels conseils donneriez-vous aux parents souhaitant aborder ces thèmes difficiles avec leurs enfants ?

Difficile de répondre à cette question sachant que beaucoup de parents que nous croisons s'inquiètent et se disent en difficulté face à la multitude de comportements choquants ou inquiétants de leurs jeunes ou de jeunes qu'ils les entourent... Nous les rassurons en leur rappelant leur légitimité de parents et d'adultes sans leur donner de recettes. Chaque famille a ses règles et ses normes ; il n'y a pas plus original et unique qu'une famille ! Il n'y a pas à dire ici ce qui est bon ou mauvais, ce que les parents devraient interdire ou pas.

Nous leur rappelons des fondamentaux, à savoir qu'ils doivent toujours prendre position, affirmer leurs règles et leur priorités (même s'ils ont l'impression de les répéter vingt fois par jour) car rien n'est pire pour un jeune que des parents qui évitent les conflits ou les discussions. Notre philosophie, en fait, est de légitimer parents et adultes dans leur rôle de principaux acteurs de prévention, notamment de la consommation de drogues et de l'abus d'alcool, de réfléchir avec eux pour construire une solidarité d'adultes, et redonner confiance ainsi à chacun dans des capacités éducatives que nous essayons de renforcer en répondant à leurs questions ou en les orientant vers des structures spécialisées.

et revendeurs. En quelques années, son prix a chuté. Aujourd'hui, dans notre région c'est de 60 à 100 euros le gramme selon la qualité.

En conclusion : une région festive tant appréciée des touristes, la valeur marchande relativement basse de la drogue ou encore cette fausse impression d'appartenir à une caste spéciale sont autant de raisons qui peuvent expliquer partiellement l'addiction à laquelle notre région s'adonne.

► **Le visuel de l'affiche qui illustre cette campagne est particulièrement fort. Comment conçoit-on une campagne visant à sensibiliser cette frange de la population qui est à la fois particulièrement surinformée (via internet), très sollicitée et finalement si éloignée des réalités des dangers de la drogue ?**

Nous avons décidé d'appliquer les méthodes de communication utilisées par certains publicitaires pour parler d'une vérité qui dérange : un fond noir, une écriture blanche, un zoom sur un visage barré de lignes de cocaïne symbolisant la perte de liberté ren-

<p>✗ Nocivité du Produit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la vigilance (IST, accidents) - Perte du contrôle de soi - Difficulté à coordonner ses mouvements - Vulnérabilité aux agressions - Risque de coma éthylique <p>A long terme : dépendance, cirrhose, cancers, troubles cardio-vasculaire</p>	<p>✗ Nocivité du Produit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des sens - Somnolence, baisse de la motivation - Altération de la mémoire à court terme - Trouble de la concentration - Risque d'intoxication aigüe (bad trip) <p>A long terme : dépendance, isolement, cancers liés au tabac, modification du métabolisme cérébral</p>	<p>✗ Nocivité du Produit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Troubles psychiques, angoisse, dépression - Troubles du rythme cardiaque - Risque de passage à l'acte (violence) - Risques d'accidents cardiaques <p>A long terme : dépendance psychique importante, risque de maladies mentales, lésions des vaisseaux sanguins, nécrose des tissus</p>
<p>Alcool et Conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'accident mortel X 8.5 en moyenne - Altération de la vision, de la vigilance, des réflexes et des temps de réaction. 	<p>Cannabis et Conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec alcool, risque d'accident mortel X 14 - Baisse de la vigilance, des temps de réaction - Mauvaise appréciation des distances 	<p>Cocaïne et Conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'invulnérabilité sur la route - Tendance à conduire plus vite - Prise de risque excessive

Master Class

Carte blanche à Magà

L'Institut Régional du Cinéma et de l'Audiovisuel organisait, les vendredi et samedi de la Toussaint, à La Maison de la Corse de Paris, une Master Class intitulée : «Carte blanche à Magà Ettori».

La première matinée était consacrée à un atelier d'écriture de scénario. Une vingtaine de participants d'origine corse ou amis de la Corse pour la plupart étudiants (Femis, ESEC, CLCF, ESRA) ont élaboré un scénario de fiction intitulé «**La couleur de l'argent**», inspiré du film culte de **Martin Scorsese**. Le scénario : «**Eddie Felsoni, dit «Prestu Eddie», est un ancien cinéaste qui s'est retiré sous la pression des gangsters. Il fait la connaissance d'un jeune et prometteur réalisateur qui lui reflète une jeune image de lui-même. Eddie lui propose de lui enseigner les secrets de la production et de devenir un pro de l'arnaque.**» **Sylvain Ettori** (dit **Magà**) précise que les participants se sont beaucoup amusés à écrire ce scénario et plus encore à le filmer. L'après-midi fut consacré au tournage du film dans les sous-sols du **Kofi du Marais**, célèbre établissement parisien dont le propriétaire est **Christophe Fattori**, le nouveau Président de la **Maison de la Corse**.

Diversité culturelle

Un écran géant monté dans le restaurant a ensuite permis de présenter le film de **Magà Ettori** : «**Et Maintenant Monsieur Paoli ?**». Projection suivie d'un cocktail dinatoire offert par la **Maison de la Corse** et d'un débat sur la diversité culturelle dans le cinéma : Lors de la dernière cérémonie des **César** qui sacrait le meilleur acteur et meilleur espoir dans «**Un prophète**», **Tahar Rahim** remerciait publiquement «**la France du cinéma**» et pas «**le cinéma français**», réuni devant lui. Ni la **France** d'ailleurs. Au même moment, une polémique naissait autour du film «**L'Autre Dumas**» : écrivain, fils de mulâtre, incarné par **Gérard Depardieu**. Certains auraient espéré un acteur avec un physique plus en rapport avec le rôle. Le débat renvoyait à l'**affaire Koltès**. Il y a deux ans, le frère et ayant droit du dramaturge s'était opposé à la **Comédie Française** qui n'avait pas respecté sa volonté de voir incarner un personnage d'**Arabe** par un acteur arabe dans «**Le Retour au désert**». En **Corse**, **René Viale**, exploitant des salles le **Studio**, répondait immédiatement après la projection à **Cannes** : «**Je suis très choqué par ce film (ndlr Le Prophète) qui, une fois encore, donne une déplorable image de la Corse et des Corses. Il faut arrêter de sacrifier la Corse sur l'autel du septième art. La série télévisée de Canal +, Mafiosa, avait déjà déchaîné les passions par des scènes violentes et totalement gratuites. Là c'est encore pire, car dans le film de Jacques Audiard, l'hémoglobine coule à flots à cause des Corses, bien sûr**»

Le débat bifurquait ensuite sur la scène internationale : «**En 2003 les réalisateurs et stars du cinéma sud-coréen se rasaient la tête en public pour protester contre la pression des États-Unis sur leur gouvernement. Les Américains remettent en question le quota qui assure au cinéma sud-coréen 40 % du temps de présence sur ses écrans nationaux. La même année, la coalition marocaine pour la diversité culturelle organisait un sit-in à Rabat, contre les accords commerciaux de libre-échange en négociation avec les États-Unis qui conduisaient à limiter la pleine souveraineté du Maroc sur son secteur audiovisuel. Deux exemples, parmi d'autres, quand on parle de Diversité Culturelle dans le Cinéma, qui montrent l'enjeu de la bataille planétaire qui se livre depuis quelques années en sourdine,**



A un des nombreux producteurs présents qui estimaient que la Collectivité Territoriale de Corse avait failli et trahi les espoirs de la filière audiovisuelle-cinéma après l'arrivée de France 3 Corse Via Stella, Magà Ettori répond : «la filière n'a pour limites que nos propres limites collectives. Je ne crois pas que nous puissions individualiser nos carences. Nous écrivons notre histoire chaque jour, ensemble. De plus, soyons optimistes car nous avons constaté une réelle amélioration de l'Institution ces derniers mois.»

dans le cadre de la mondialisation, entre deux blocs opposés. D'un côté, les États-Unis, pays d'Hollywood, revendiquent la libéralisation des industries culturelles comme étant du divertissement (entertainment), donc une marchandise comme une autre ; de l'autre, le bloc de l'Union Européenne avec pour chef de file la France, inventeur de la notion d'exception culturelle, plus le Canada et quelques pays du Sud, qui soutiennent que les industries culturelles témoignent également de l'identité des nations. L'audiovisuel (et surtout ses produits dérivés) représente désormais le premier poste d'exportation des États-Unis. Ceux-ci ont besoin du maximum d'écrans dans le monde - grands et petits - pour rentabiliser leurs produits, ce qui explique en partie que l'Unesco ait adopté en novembre 2001 une déclaration universelle sur la diversité culturelle.»

L'IRCA

Le samedi matin était consacré à l'**Assemblée Générale de L'Institut Régional du Cinéma et de l'Audiovisuel**. «**L'IRCA a de nombreux membres à Paris et il était important que nous fassions une Assemblée Générale ici**» précisait le président de l'**IRCA**. Véritable

Ettori



passerelle fraternelle, avec les autres régions du monde, l'IRCA participe au dialogue interculturel au cœur de la Méditerranée. La séance de travail de l'IRCA s'est ouverte sur le bilan moral de l'association en présence de certains membres prestigieux du Comité de Parrainage : **Jean-Michel Arnold** (Président du CICT, Secrétaire Général de la Cinémathèque de France), **Evelyne Adam** (France Bleu), **Jean-Claude Casanova** (Académicien, président de la Fondation Nationale des sciences politiques, Directeur de la revue Commentaires), **Yves Duteil** (auteur - compositeur - interprète), **Marc Fumaroli** (Académicien, professeur au Collège de France, Président de la Société des Amis du Louvre), **Laurent Heynemann** (Président de la SACD, réalisateur, scénariste), **Robert Kechichian** (réalisateur, comédien), **Marc Kravetz** (Grand reporter, France Culture), **Mouloud Mimoun** (Maghreb des films, critique), **Edouard Pellet** (Délégué Intégration et Diversité - France Télévision), **Alain Pozarnik** (auteur, cinéaste), **Jean-Christophe Spinosi** (chef d'orchestre, musicien), **Jean Tulard** (académicien, historien), **Michel Vergé-Franceschi** (historien, Président de la Société française d'histoire maritime).

Atelier

L'après-midi a été dédié au montage du film d'atelier «*La couleur de l'argent*», lequel a été projeté le soir en séance publique. **Christophe Fattori** le présentait avec les précautions d'usage : «*En principe, la vocation de ce film n'est pas d'être projeté. Écrit, tourné, monté en une journée et demie par des étudiants, le résultat est forcément en rapport avec la méthode. Ce qui est intéressant en revanche,*

c'est l'acte de créer ensemble. L'éducation repose en grande partie sur l'écrit et ne s'appuie que très sporadiquement sur des supports d'images filmées. Il semble évident que l'apprentissage de la lecture de ces dernières, ainsi que la compréhension de leur grammaire deviennent un enjeu de formation et d'éducation de toute première importance. L'objectif de cet atelier était de familiariser plus encore les participants au langage des images (décryptage des images, de leur fabrication, de la hiérarchie des sujets) afin d'acquérir un regard critique, de prendre du recul face à ce flot d'images qui façonnent notre vision du monde et notre rapport à la société, d'étudier le maniement des outils de fabrication de l'image (prise de vues, son, montage) afin d'acquérir une autonomie technique et une capacité à exprimer sa propre vision, le développement de l'expression orale (débat de groupes autour de thèmes sélectionnés, apprentissage de la mise en scène et du jeu d'acteur, tournage).»

Projection et débat

Le soir, nouvelle projection au **Kofi du Marais** réunissant une centaine de personnes pour la projection en avant-première du document choc de **Magà Ettori**, filmé pendant un an dans les coulisses de l'audiovisuel en **Corse** : «*L'Arnaqueur*».

Le documentaire donne le ton avec la lecture d'une lettre adressée au **Président de l'Exécutif** par une maison de production insulaire : «*Si nous avons bien compris les chiffres donnés en marge de la réunion du 30 juin, il semblerait que cinq sociétés de productions aient été lourdement aidées (entre 400 000€ et 600 000 € en 5 ans + CNC + diffuseurs), alors que la majorité des sociétés aujourd'hui disparues n'ont pas eu droit à ce régime de faveur. Loin de favoriser l'émergence de la filière audiovisuelle, il apparaît que la politique de la précédente mandature l'a condamnée. Pour preuve, la Corse comptait 57 sociétés de production il y a 5 ans, et on en dénombre seulement 25 aujourd'hui. Nous y voyons une sorte de monopole à la subvention, et comme tout monopole, celui-ci a vocation à exclure certains citoyens de la possibilité de librement travailler, entreprendre et échanger, en interdisant la concurrence.*»

Le document étudie le fonctionnement du système au cœur de l'**Institution** : rencontre avec le **Ministre de la Culture**, avec différents institutionnels et professionnels insulaires. «*Bien entendu ce film a été tourné et monté sans l'aide financière d'aucune Institution*» précise malicieusement le réalisateur.

Le débat avec la salle a donné lieu à de très vifs échanges sur le fonctionnement des **Institutions** et sur l'octroi de l'argent public. Le réalisateur a retracé le tournage de son film en abordant le rôle qu'a joué le **Collectif de Développement de l'Audiovisuel et du Cinéma Corse**, mis en place en mars 2010 avec producteurs, réalisateurs, critiques et autres acteurs de la filière audiovisuelle : «*Ce documentaire fait le bilan d'un fonctionnement à un moment donné. Aujourd'hui, les professionnels ont déjà noté de sensibles améliorations dans le fonctionnement des Institutions. Certes nous avons eu à faire face à une force d'opposition désespérée qui s'accrochait à ses prébendes. Certains ont orchestré une campagne de dénigrement contre le Collectif que ce soit par des dénonciations anonymes dans la presse nationale, ou par des reportages très partisans dans des émissions tv. Mais c'est la loi du genre. Il a fallu convaincre les moins progressistes de notre détermination à faire du cinéma en Corse, et surtout que l'intérêt général prédomine sur la somme des intérêts particuliers. L'arnaqueur était la réponse du berger à la bergère, mais nous n'allons pas nous étendre davantage sur la question. Nous espérons que les nouvelles Institutions auront à cœur de développer ce secteur fondamental pour la Corse (économique et culturel). Personnellement, je travaille depuis 20 ans dans le monde associatif et l'intérêt Collectif me porte*». En désignant **Christophe Fattori**, le Président de la **Maison de la Corse**, **Magà Ettori** conclut : «*Toutefois je n'ai pas vraiment le temps de regarder dans le rétroviseur, j'ai démissionné de la plupart de mes fonctions, laissant la place à des personnes de très grande valeur, motivées, et pourvues d'immenses qualités. Je me revendique plus que jamais comme une cinéaste corse (choix des lumières, des musiques, des acteurs, des décors). Je souhaite à présent me consacrer essentiellement au cinéma et à ma création. Nous cherchons toujours avec nos partenaires les voix et moyens pour distribuer Orso. J'ai deux films en écriture, un documentaire en préparation. Nous venons de livrer un document à France 3 et nous développons avec Worldino Productions un autre long métrage*».

TRAVU-SOLARO-SOLENZARA : Séance de gym tonique



À destination des habitants de **Travu, Solaro et Solenzara**, des cours de gym tonique sont dispensés par une animatrice diplômée FFEPGV et placées sous la direction de l'association sportive intercommunale de ces trois villages. Les inscriptions se prennent par téléphone au **04 95 44 48 20** ou au **06 25 67 26 37**.

CONCA : Permanence du Corssad

Tous les premiers mercredis du mois de 9 heures 30 à 11 heures 30, une permanence du **Corssad** est organisée à la mairie de **Conca**. Le premier vendredi de chaque mois, c'est au tour de la mairie de **Lecci** de vous recevoir de 9 heures 30 à 11 heures 30. Les services proposés par le **Corssad** sont les suivants : aide à domicile pour les personnes retraitées, handicapées, personnes dépendantes, sortie d'hospitalisation, livraison de repas à domicile, garde d'enfant à domicile, installation de téléalarme...



CORBARA : Fermeture du musée du Trésor

Le **musée du Trésor** est fermé pour la période hivernale et ce, depuis le lundi 27 septembre. Cependant des visites guidées sont encore organisées pour présenter le musée et la collégiale **A Nunziata** : elles se dérouleront sur rendez-vous. Vous pouvez contacter un responsable en appelant le **04 95 63 06 50** ou le **04 95 46 15 53**.

PROPRIANO : Restos du cœur

L'antenne des **Restos du cœur** du **Valinco-Sartenais**, en vue de la prochaine ouverture de la campagne d'hiver de l'association, recherche des bénévoles. Ceux-ci sont priés de se faire connaître en téléphonant à **Marie-Josée Eyssette** au **06 80 59 58 69** ou à **Bernard Marengo** au **06 30 89 19 04**. Dès le 16 novembre, une permanence sera assurée au local du centre chaque mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.



LOZZI : Micro-crèche

Un service d'accueil de petite enfance fait malheureusement défaut aux habitants du **Niolu**. Pour faire face à une demande de plus en plus pressante des habitants, la municipalité de **Lozzi** souhaite créer une micro-crèche sur la commune. Ce mode de garde est un procédé à la fois individuel et collectif. L'encadrement sera effectué par des professionnels de la petite enfance pour environ une dizaine d'enfants de moins de 6 ans. Les prestations seront d'un coût accessible à tous et des aides de la **CAF** pourront être obtenues. Vous pouvez solliciter de plus amples informations par email en envoyant un message à l'adresse suivante : cumunalozzi@orange.fr

AULLÈNE : Marché de Noël

L'association **Tutti in Paese** organise son quatrième **marché de Noël** le dimanche 5 décembre durant toute la journée dans des chapiteaux chauffés. Afin d'organiser au mieux cette journée de fête, les artisans et les producteurs doivent se faire connaître en téléphonant au **06 64 78 42 63**. Les emplacements seront offerts par l'association.



Et Cours de Gym-fitness

L'association **Tutti in Paese** vous informe de la reprise des cours de gymnastique et de fitness. Ils auront lieu les lundis et les jeudis de 18 heures à 19 heures 30. Un cours d'essai gratuit est possible pour faire connaissance avec le professeur et les participants. Renseignements au **06 64 78 42 63** ou auprès de **Pascale** au **06 23 05 12 94**.



RIBBA : Thé dansant à A Stella

Dans la salle **A Stella de Ribba** est organisé chaque dimanche à 17 heures un thé dansant pour les habitants du village et de la micro-région. L'occasion de se retrouver dans la pratique de la danse de salon et en toute convivialité. **Contact : 06 35 31 00 24**.

PORTICCIO : cours de Krav-Maga

Le **Krav-Maga** est un art martial israélien basé sur la self-défense et le combat avec contact. Les cours sont dispensés à la **Résidence du Golfe**, dans les locaux de l'association **A Zitellina** et sont en place depuis le 8 novembre. Les leçons seront données les lundis et mardis à 19 heures 30. Renseignements et Inscriptions au **06 18 73 34 46**.



ALÉRIA : Cours d'informatique

Des cours d'initiation à l'informatique et à Internet sont mis en place à **Aléria** par la maison des associations. Au programme, l'apprentissage de logiciels tels que Word, Excel, Photoshop ainsi que la création de messagerie et la navigation sur les sites Internet. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec un responsable pour plus de renseignements au **04 95 57 94 77**.



PETRETO-BICCHISANO :

Accès au droit

Une permanence d'accès au droit est organisée sur la commune de **Petretto-Bicchisano** par un agent, juriste du **conseil départemental de l'Accès au droit de Corse-du-Sud** tous les premiers vendredis du mois de 9 heures à 12 heures. Vous pourrez être informés, gratuitement et sans rendez-vous, à la mairie, sur vos droits et démarches.



VANGA DI L'ORU : Restos du cœur

Les personnes qui souhaitent bénéficier des prestations des **Restos du cœur** peuvent dès à présent s'inscrire en se rendant au local situé à **Vanga di l'Oru** sur la commune de **Santa Maria Poghju**, les jeudis et vendredis de 14 heures 30 à 16 heures 30. La première distribution de l'hiver sera organisée le jeudi 2



LUMIO : Point de dépôt des ordures supprimé

Le point de dépôt des ordures au **lieu-dit Coddani** ne pourra plus être utilisé en raison de la dangerosité avérée du site. C'est désormais le site **Arinella** qui recevra les ordures des riverains.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Bastia : Canistrelli versus Pépitos ?

Depuis quelques jours, des inscriptions pour le moins atypiques sont visibles à **Bastia** et tout particulièrement du côté des quartiers de **Lupinu**. Il semblerait que, chez certains adeptes du biscuit identitaire, la rébellion soit en marche. Pour autant, les intentions exactes de ce groupuscule sont encore inconnues. Les « **Canistrelli Clandestini** », ainsi signent-ils leurs messages, auraient à l'évidence une dent contre les « **Pépitos** », mascottes internationales des produits chocolatés de **LU**, en souhaitant apparemment les mettre à la porte (Fora) de **Monoprix**. Quelles raisons motivent de telles revendications notamment affichées sur la façade du magasin ? Les auteurs des graffitis ont-ils été victimes d'une indigestion publicitaire causée par les rotations et danses endiablées du célèbre personnage mexicain ? Ou bien ressentaient-ils un terrible manque de gâteaux à l'heure du goûter ? Peut-être s'agit-il pour ces derniers de créer une sorte de diversion ? Qui sait ? Une fois les « **Pépitos** » hors du **Monoprix**, ils passeraient à l'abordage, sans aucun scrupule, comme de véritables corsaires, dans le but de s'en emparer et prendre la fuite avec un maximum de marchandises. Les « **Canistrelli Clandestini** » ne seraient-ils pas, en fin de compte, de grands amateurs de « **Pépitos** » ? Pour l'heure, le mystère reste entier. Tout porte à croire, néanmoins, que la bande de tagueurs n'a pas dit son dernier mot. « **Ay Pépito !** ».



Une question d'engrenage sentimental ?



Lorsqu'un sentiment crépite au fond de soi ou à la surface, quelle que soit sa nature, il est bel et bien indéniable... Nous l'éprouvons et ne pouvons aucunement le nier. Il fait partie intégrante de nous-mêmes, pouvant même influencer de manière plus ou moins conséquente sur nos comportements en société. Pourtant, en règle générale, nous sommes les seuls à connaître l'existence de celui-ci. En toute confidentialité... Pourtant, chaque jour qui passe, tel un mal qui nous ronge de l'intérieur, le sentiment en question se fait ressentir davantage, bien au-delà des limites dans lesquelles nous pensions le contenir, le dissimuler... Il prend de l'ampleur, s'impose petit à petit et devient pour ainsi dire incontournable. Pourquoi ? Car, c'est le genre humain qui veut ça. Bon sang ! Et si, finalement, ce sentiment n'existait que par l'existence d'un ou plusieurs autres sentiments, pas encore ou déjà assouvis ? Comme si nous étions tombés, dès notre plus jeune âge, dans un engrenage sans fin...

À nos renversantes amitiés

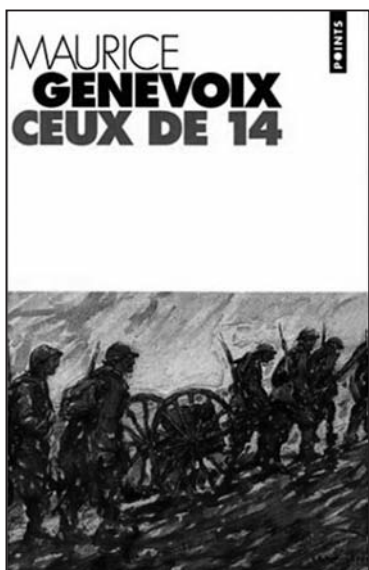
« **B**onjour, ça va ? Je me présente : «Pierre-Paul-Jacques». Je crois qu'on s'est déjà vus quelque part. Tu bosses où ? Ah oui, tu es un ami à «truc-machin-chose». Je le connais très bien. Il m'a déjà parlé de toi et je pense même t'avoir croisé en sa compagnie lors d'une soirée en ville. C'est vraiment sympa de faire ta connaissance. Tu sors souvent ? Cool, moi aussi. Tu chasses ? Tous les deux, on a le même gibier : la gent féminine, bien sûr ! Ah ah ! Tu sembles doué. «Truc-machin-chose» ne fréquente que des «requins» comme lui. Ah ah. Pourquoi ne pas nous programmer un apéro ces jours-ci et fonctionner en équipe ? C'est quoi ton numéro de téléphone ? On mange ensemble demain ? Qu'est-ce que tu bois ? C'est la mienne. Est-ce que tu es sur un coup en ce moment ? Malin, va. Tu as de sacrés bons goûts. Regarde, il me semble que la charmante blonde, assise à 12 heures, te regarde de manière insistante. Oui, celle juste 2 tables à ta gauche, à côté de la brune pulpeuse. Tu as une touche, mon salaud. Ah ah».



Ceci est un extrait d'une conversation-type avec un individu qui, comme vous avez pu le constater, est passée du stade de simple inconnu à celui de meilleur ami. En l'espace de quelques mots et belles formules. De nos jours, ce genre de rencontre est tout à fait fréquent. Vous ne direz pas le contraire. Malheureusement, il faut parfois se faire «*entuber*» à plusieurs reprises pour réaliser que ces dit(e)s «*ami(e)s*» ont quasiment tous le même profil. Tant dans la vie réelle que virtuelle, notamment via **Facebook**. Cette simulation d'échange a été arrêtée au moment précis où un climat propice à la familiarité s'instaure. «*Mon salaud*» : ça y est, une nouvelle étape est franchie. Tout va de plus en plus vite. Après cet outrage affectif, l'individu va se sentir de plus en plus à l'aise avec vous, en vous donnant confiance en lui. Jusqu'à vouloir –par exemple– «*dérober*» votre femme et, dans le pire des cas, y parvenir. Ou encore commencer à inventer n'importe quoi sur votre compte et décrédibiliser fortement l'image qu'a votre entourage de vous et que vous avez mis toute une existence à bâtir... Renversant, n'est-ce pas ?

MOSAÏQUE

PAR MARIUS MURACCIOLI

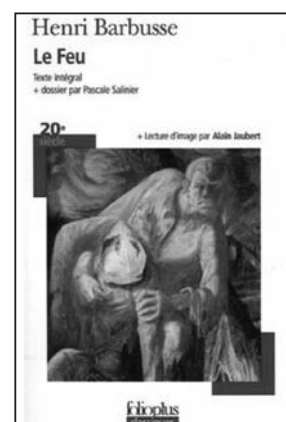


● LE SACRIFICE POUR LA PATRIE

S'il ne reste plus que 6 poilus pour témoigner ou à incarner ce que fut le massacre de la **Grande Guerre**, le livre, lui, demeure et demeurera pour perpétuer l'enracinement dans nos mémoires du sacrifice consenti par des centaines de milliers d'hommes qui sont morts, blessés à vie, ou qui ont survécu pour que l'emporte la liberté sur la détermination belliqueuse et destructrice de l'ennemi. Les **Editions Flammarion** publiaient en 1949 «**Ceux de 14**» de **Maurice Genevoix**, réédité plus tard, notamment par la collection **Omnibus** en 1998. «*Ce que nous avons fait, c'est plus qu'on ne pouvait demander à des hommes et nous l'avons fait.*» Ces mots de l'auteur permettent de comprendre ce que fut cette guerre, et, au-delà du nombre de morts, le sacrifice pour la patrie, pour le maintien de l'identité de la nation. Extrait de «**La Mort de près**» qui fait partie des mille pages du livre écrit par l'académicien : «*J'ai vécu la guerre de mouvement, le passage de la Meuse, la retraite, les jours de la Marne, les batailles des Hauts - de - Meuse à l'automne, les massacres dans la boue des Eparges, la guerre des mines, les surprises, les alertes, comme cette affaire de la Tranchée de Calonne où trois balles devaient m'abattre. Ce fut la troisième fois que, normalement, j'aurais dû être tué ; la seule, en vérité, où la mort m'a désigné, saisi, entraîné vers l'autre côté ; de ces trois fois pourtant la moins brutale, la plus clément, la plus douce. J'y arriverai le moment venu*»

● LE FEU DANS LES TRANCHEES

En 1915, **Henri Barbusse** a vécu **Le Feu** dans les tranchées du **Soissonnais**, de l'**Argonne** et de l'**Artois**, comme soldat d'escouade, puis comme brancardier dans un régiment d'infanterie où il s'était engagé. Il raconte tout cela dans son roman «**Le feu**», considéré dans le monde entier comme un des chefs d'œuvre de la littérature de guerre, un des témoignages les plus vrais et les plus pathétiques des combattants de première ligne.



● LA BRUME ROUGE

Pour **André Gide**, «**Orages d'Acier**» d'**Ernst Jünger** est incontestablement le plus beau livre de guerre qu'il ait lu. Une exhortation à en faire autant. Extrait : «*Le barrage roulant s'approchait des premières tranchées. Ma main droite étreignait la crosse de mon pistolet de bambou. Quand nous avançâmes, une fureur de guerre s'empara de nous, comme si, de très loin, se déversait en nous la force de l'assaut. Elle arrivait avec tant de vigueur qu'un sentiment de bonheur, de sérénité me saisit. L'immense volonté de destruction qui pesait sur ce champ de mort se concentrait dans les cerveaux, les plongeant dans une brume rouge*»

● DES CORSES DANS LA TOURMENTE

La guerre de 14-18 a eu en **Corse** des répercussions terribles. Non pas que les combats aient ensanglanté son sol, mais les hommes, qui ont donné leur vie pour la **Patrie** ont été particulièrement nombreux. Ce que relatent, à travers des témoignages, **Jean-Raphaël Cervoni** et **André Cesari**, dans leur livre «**Des Corses dans la tourmente 1914-1918** » aux éditions **Anima Corsa**.

Charlie Galibert a signé, lui, «**Sarrola 14-18 un village dans la première guerre mondiale**» aux éditions **Albiana**. Là aussi on trouve des témoignages émouvants de ceux ou de leur famille sur ce que furent les répercussions de la **Grande Guerre** en **Corse**.

● LA GRANDE GUERRE VUE PAR TARDI

Dans «**C'était la guerre des tranchées**», éditions **Casterman**, Tardi n'a pas voulu raconter l'histoire de la **Première Guerre Mondiale** en bande dessinée, «*mais une succession de situations non chronologiques vécues par des hommes manipulés et embourbés, visiblement pas contents de se trouver où ils sont, et ayant pour seul espoir de vivre une heure de plus, souhaitant par-dessus tout rentrer chez eux*» C'est l'homme quelle que soit sa couleur ou sa nationalité, «*l'homme dont on dispose, l'homme dont la vie ne vaut rien entre les mains de ses maîtres*» Cette banale constatation étant toujours valable aujourd'hui.»



09

**SAS FIUMALTO
ET CASINCA BTP
FC BTP**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **FIUMALTO ET CASINCA BTP**

Siège : FC BTP

Capital : 5000 euros divisé en 50 actions de 100 euros intégralement souscrites et libérées.

Siège : Lotissement les Hespérides n°20 - Aréna - 20215 Vescovato

Objet : La société a pour objet tous travaux de génie civil, bâtiment et travaux publics et privés, maçonnerie générale, travaux de finition pour les collectivités publiques, les particuliers et les entreprises y compris les compagnies pétrolières directement ou en tant que sous-traitant.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 ans à compter de l'immatriculation de la société.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur CELI Emmanuel né le 16-09-1949 à Bastia (Haute Corse) demeurant Lotissement les Hespérides n°20 - Arena - 20215 Vescovato, de nationalité Française pour une durée illimitée.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis,

14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VIGGIANELLO en date du 3 novembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : **LYEMMA**

Siège social : VIGGIANELLO (Corse) RN 193 Quartier Trevolle

Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de type supermarché sous toute enseigne appartenant au groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 7500 euros

Président : - Monsieur Joel Jean François MAMBERTI, demeurant à PROPRIANO (Corse) 2 rue de l'église,

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio

Pour avis, le Président

13

**S.C.P. "Yves LEANDRI
et Jacques BRONZINI
de CARAFFA"**

Notaires associés - 1, rue Luiggi Giafferi
20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION
DE SCI**

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Yves LEANDRI, notaire à Bastia, le 27 octobre 2010, enregistré à Bastia, le 02/11/2010, bordereau 2010/1139, case n°5, de la Société Civile de construction en vue de la vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : **SCI "D&J"**

Siège social : Bar l'Arcole, Immeuble le Chambord, Lupino (20600) Bastia.

Capital social : DIX MILLE EUROS (10.000,00 euros), uniquement constitué par des apports en numéraire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Objet : l'acquisition de terrain ; la construction sur ce ou ces terrains acquis - ou sur le ou les terrains apportés - d'immeuble ; la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ; accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ; et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Gérant : Monsieur Marcel VADELLA, gérant statutaire, demeurant à Furiani (20600) Villa Clarisse, Tintoraghju. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA (Haute-Corse).

Pour avis et mention, **Me Yves LEANDRI**.

15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : **U CANALE**

Siège social : Chez M. GIRASCHI Noel Vincent, ancienne voie ferrée, 20137 Lecci

Objet : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Mme BOUGANDOURA Paulette, ancienne voie ferrée, 20137 Lecci

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Penta Acquatella du 06/11/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **Tetti è Muri**

Siège social : Penta Acquatella, 20290

Objet social : La rénovation du bâti ancien, la construction d'habitations, toitures en lauzes et en tuiles, charpentes, crépis à la chaux, murs en pierres, maçonnerie, petits travaux publics...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Gattacecca Paul Mathieu, demeurant Penta Acquatella, 20290

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La Gérance

06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa du 05/11/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **J.D. VERTE**

Siège social : Lieu dit A Felasca, 20167 AFA

Objet social : Espaces Verts, nettoyage, débroussaillage, taille, déboisement, dératation, ramonage,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Julien DEL-PLANQUE, demeurant Lieu dit A Felasca 20167 AFA.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance

42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio, en date du 8 novembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BILLY LOU

Siège : Ajaccio (Corse), rue Maréchal Lyautey, Résidence 1er Consul Bât. C

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de prêt à porter pour hommes et femmes, jeannerie, articles de mode et accessoires de tout ce qui concerne l'habillement en général

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Marie-Claude Chiappe, demeurant à Mezzavia, (Corse), Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Canale-Cuttoli

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis et mention, la gérance.

39

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 09/11/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : **Société d'Exploitation de Marina di Santa Giulia**

SIÈGE : Marina di Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement dans tous pays :

- L'exercice de toutes activités concernant l'industrie du tourisme et de la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'entretien et la réalisation de travaux d'aménagement, d'ensembles immobiliers à vocation touristique et de résidence locatives comprenant notamment des locaux nus ou meublés à usage d'habitation, des infrastructures d'accueil, d'hôtellerie et de restauration sous toutes leurs formes, des commerces de détail en libre service ou autrement ainsi que des installations sportives et de loisirs

- L'achat, la vente, la location, la réparation, le renflouage, la construction, le remorquage, le convoyage, le grutage, le gardiennage, l'entretien de tous navires de commerce ou de pêche et de tous bateaux de plaisance, ainsi que tous ustensiles, agrès, machines, moteurs, appareils et accessoires pouvant y être incorporés ou non ;

- La location de scooter des mers et plus généralement de tout matériel se rapportant à la plaisance ainsi que la location de motocyclettes ou autres véhicules à deux ou quatre roues.

- La fourniture de toutes prestations de services pouvant être rendues aux professionnels de la mer et aux plaisanciers ;

- La participation de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant, même indirectement à l'objet précité et pouvant contribuer à son développement.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

GERANT : M. Jean-David Olivieri, né le 01/01/1981 à Neuilly sur Seine, demeurant à Ville di Pietrabugno, 20200, Route du Fort de Toga, Résidence les Jardins en Ville.

IMMATRICULATION DE LA SOCIETE : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

30

Aux termes d'un acte SSP en date du 5 novembre 2010 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : **CHIARA IMMO**

Siège social : 1 BIS RUE DE LA PIETRINA, 20000 Ajaccio

Forme : SARL

Nom commercial : CHIARA IMMO

Capital : 100 euros

Objet social : TRANSACTIONS IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Gérance : Monsieur Pierre-Ange Cuttoli, Res Les Grenadines bât B, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

23

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Banque Insulaire de Sauvegarde

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège social : Lieudit Avidanella
20230 SANTA LUCIA DI MORIANI
507816957 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 02 novembre 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Rose LUISI et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Cédric SAVIGNONI, demeurant Vaccaja 20270 Aléria pour une durée illimitée. L'article titre 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame Rose LUISI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Cédric SAVIGNONI.

Pour avis,
La gérance.

18

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de cabaret avec licence 4 de débit de boissons, restauration, et exploité à Calvi 20260 sous l'enseigne «le calypso» immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 29 mars 2006, par : Monsieur François LUCIANI, demeurant route de Pietramaggiore 20260 Calvi Et Madame Marie Virginie LUCIANI demeurant immeuble Azur 20260 Calvi
A : SARL EAT dont le siège est Rue Clémenceau 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 489 904 979
A pris fin d'un commun accord à la date du 31 octobre 2010.

Pour insertion,

26

MIDENA

SAS au capital de 3000 euros
Siège : Fornacina
Furiani - 20600 Bastia
RCS Bastia : 519 638 712

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/09/2010, enregistrée à Bastia le 26/10/2010, case n°7, bordereau n°2010/1126, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3000 euros à 993000 euros, par apport en nature de 740.000 euros, et par apport en numéraire de 250.000 euros. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence. Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

27

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : a stella
Capital : 100 euros
Siège : Lieu-dit Scalu, RN 198, 20230 Santa Lucia di Moriani
Objet : Hôtellerie et restauration
Durée : 99 ans
Gérant : M. Samani Franck, lieu-dit Scalu, RN 198, 20230 Santa Lucia di Moriani
Immatriculation : Au RCS Bastia

24

**COMPAGNIE CORSE
MEDITERRANEE**

Société anonyme d'économie mixte
à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 10.335.520 euros
Siège social Aéroport de Campo dell'Oru
20186 AJACCIO CEDEX 2
RCS : B 349 638 395

AVIS

L'Assemblée Générale du 22 septembre 2010 a nommé aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel LENEZ, Directeur des lignes métropoles d'Air France, né le 3 mai 1958 à Béziers et demeurant 12, rue Jourdeuil - 93220 Gagny, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CHAILLOUX, démissionnaire. En conséquence, Monsieur LENEZ exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. Monsieur Marc DUFOUR, Directeur Général de la SNCM, né le 22 septembre 1955 à Nîmes et demeurant 900, avenue de Vendargues - 34280 TEYRAN, a été désigné lors du Conseil de Surveillance du 14 octobre 2010, représentant permanent de la SNCM en remplacement de Monsieur Pierre-André GIOVANNINI. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal

20

J.M.S. GRIFFES-DEGRIFES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 51.000 euros
Siège : 18, Rue César Campinchi
20200 Bastia
323 550 707 RCS Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 25 Octobre 2010, il a été décidé :
* de transférer le siège social du 18, Rue César Campinchi, 20200 Bastia au 113, Route de la Corniche, 20200 Santa Maria di Lota, à compter du même jour.
* La dissolution anticipée de la société à compter du 31 Octobre 2010 et la nomination de Madame Claude MAILLARD, demeurant 113, Route de la Corniche, 20200 Santa Maria di Lota, ancienne gérante, en qualité de liquidateur amiable. Le siège de la liquidation reste fixé au 113, Route de la Corniche, 20200 Santa Maria di Lota. Les articles 4 et 5 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt des actes au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

08

**COMPAGNIE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT
CORSE - CEAC**

SARL au capital de 40000 euros
Siège social : Quartier Saint Joseph
Centre Commercial Castellani
20700 Ajaccio
502 151 079 Ajaccio

Suivant extrait du procès-verbal de l'Assemblée Unique en date du 20 octobre 2010, il a été décidé :
- de prononcer la dissolution anticipée de la société ;
- de nommer aux fonctions de liquidateur Mr. Guillaume DE ROUVROY demeurant, Lotissement les Orangers - 20000 Ajaccio.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est fixé au siège social. L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Le Liquidateur,

12

**SCP TOMASI-SANTINI
VACCAREZZA
BRONZINI DE CARAFFA****RECTIFICATIF**

A LA PARUTION DU 29.10.2010 - N° 6336

Suivant acte sous seing privé en date du 22 octobre 2010 à Bastia, enregistré à Bastia le 27 octobre 2010, bordereau 2010/131 case n° 11, la SARL L'ALTORE, société au capital de 7774 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 391 849 382, dont le siège est lotissement Toucella, Plaine de la Conca d'oro, 20217 SAINT FLORENT a vendu à SARL CORSE LOISIRS EVASION, société au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 520 312 059, dont le siège est RN 193, espace Tamburini, 20600 Bastia. Le fonds de commerce d'EXPLOITATION D'UN PARCOURS AVENTURE ET DE LOISIRS DE PLEIN AIR, sis lieu dit « U Casone », 20620 BIGUGLIA, objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 391 849 382, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant. Moyennant le prix de 10.000 euros. La prise de possession a été fixée au 22 octobre 2010. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, SCP TOMASI SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA, Avocats, 6, boulevard Paoli 20200 Bastia, où domicile a été élu à cet effet.

21

Aux termes d'un acte ssp à Ajaccio en date du 01/11/2010, il a été constitué la société suivante :

Forme : S.A.S.
Dénomination : 2AB DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Siège social : Ajaccio (Corse) Diamant II, Résidence Diamant, Rue Ramaroni,
Objet : La réalisation de tout contrôle technique, expertise et diagnostic attachés à l'immobilier, L'assistance et réalisation d'état des lieux en matière immobilière
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 euros
Président : M. Jean-Yves QUERU, demeurant à Ajaccio (Corse) Diamant II, Résidence Diamant, Rue Ramaroni
Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

34

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 01.01.2010 à Macinaggio, par Mme Marchionni Brigitte épouse Villoresi, demeurant 20248 Macinaggio, pour un fonds de commerce de grande restauration à l'enseigne "Ostéria du u Portu", à Mme Antonini Muriel, épouse Villoresi, pour une durée de un an à compter du 01.01.2010, a pris fin par résiliation amiable le 31.10.2010.

38

**SUD ASSAINISSEMENT
(SASU)****RECTIFICATIF**

Dans l'annonce du 10/09/2010, N°6329, deux erreurs ont été commises :
Premièrement :
Il fallait lire : Un fonds artisanal,
- **en lieu et place de** : Un fonds de commerce.
Secondement :
Il fallait lire : A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20090 Ajaccio.
- **en lieu et place de** : A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20000 Ajaccio.

Pour avis, le Président.

28

OjFl-alister

Société d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON

**AVIS DE PROJET D'APPORT
PARTIEL D'ACTIF**

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 28 octobre 2010, la SOCIETE AJACCIESE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M., société anonyme au capital de 1 134 600 euros, dont le siège social est Cours Prince Impérial, Résidence Prince Impérial, 20000 AJACCIO, 315 908 988 RCS AJACCIO, et la société TROTTEL DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est Cours Prince Impérial - Résidence du Prince Impérial, 20000 AJACCIO, 509 553 392 RCS AJACCIO, ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet, la société S.A.G.M. ferait apport à la société TROTTEL DISTRIBUTION d'une part, de sa branche complète et autonome d'activité que constitue le supermarché CARREFOUR MARKET de PORTICIO (Corse), d'autre part de celle que constitue le supermarché CARREFOUR MARKET de MEZZAVIA (Corse). L'actif apporté s'élève à 4 383 865 euros, le passif pris en charge par la société TROTTEL DISTRIBUTION à 3.317.843 euros, soit un apport d'une valeur nette de 1.066.022 euros. En rémunération de cet apport, la société TROTTEL DISTRIBUTION augmenterait son capital de 463 490 euros par la création de 46 349 actions d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société S.A.G.M.

La prime d'apport s'élèverait à 602.532 euros. Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31 décembre 2009, date d'arrêt des comptes et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société TROTTEL DISTRIBUTION.

La société S.A.G.M. ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société TROTTEL DISTRIBUTION.

Les créanciers des sociétés S.A.G.M. et TROTTEL DISTRIBUTION dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce.

L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les Assemblées Générales des deux sociétés. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO au nom des deux sociétés le 5 novembre 2010.

Pour avis,

22

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL "SNACKING BAR"
Siège : Lieu-dit Arbucetta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA
Objet : La restauration de type rapide
Durée : 99 années
Capital : 3.000 euros
Gérance : Monsieur Stéphane SARDET SANTARELLI demeurant 12, Rue de la Libération - 20620 BIGUGLIA
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

29

OJFI-alisterSociété d'Avocats
128, Rue de Créqui - 69006 - LYON**AVIS DE PROJET D'APPORT
PARTIEL D'ACTIF**

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 28 octobre 2010, la SOCIETE AJACCIESE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M., société anonyme au capital de 1.134.600 euros, dont le siège social est Cours Prince Impérial, Résidence Prince Impérial, 20000 AJACCIO, 315 908 988 RCS AJACCIO, et la société CORSAIRE SAS, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est Cours Prince Impérial - Résidence du Prince Impérial, 20000 AJACCIO, 518 944 954 RCS AJACCIO, ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce. Aux termes de ce projet, la société S.A.G.M. ferait apport à la société CORSAIRE SAS de sa branche complète et autonome d'activité que constitue l'hypermarché CARREFOUR d'Ajaccio (Corse).

L'actif apporté s'élève à 8.428.347 euros, le passif pris en charge par la société CORSAIRE SAS à 8.199.300 euros, soit un apport d'une valeur nette de 229.047 euros.

En rémunération de cet apport, la société CORSAIRE SAS augmenterait son capital de 229.040 euros par la création de 22.904 actions d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société S.A.G.M.

La prime d'apport s'élèverait à 7 euros. Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31 décembre 2009, date d'arrêt des comptes et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société CORSAIRE SAS. La société S.A.G.M. ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société CORSAIRE SAS.

Les créanciers des sociétés S.A.G.M. et CORSAIRE SAS dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce.

L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les Assemblées Générales des deux sociétés.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO au nom des deux sociétés le 5 novembre 2010.

Pour avis,

17

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de sandwiches et boissons sans alcool sis et exploité à Calvi 20260 sous l'enseigne « croq'vite » immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 15 Avril 2008, par : Monsieur François LUCIANI, demeurant route de Pietramaggiore 20260 Calvi A : SARL EAT, dont le siège est Rue Clémenceau 20260 Calvi Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 489 904 979. A pris fin d'un commun accord à la date du 31 octobre 2010.

Pour Insertion,

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

31

**SARL BATISERVICES
SOLAIRE**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : 15, Zone Industrielle de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio : 511 388 498

Aux termes du procès-verbal du 30.10.2010, l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

41

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Mezzavia en date du 25/10/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SCI**DENOMINATION** : **CMS IMMOBILIER****SIEGE SOCIAL** : Chez M. Joseph Olier, lieu dit Bona Cursuccia, AFA, 20167 MEZZAVIA.**OBJET** : l'acquisition et la location de biens Immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance,**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**CAPITAL** : 200.000 euros**GERANCE** : - Joseph Paul OLIER, demeurant lieu dit Bona Cursuccia, AFA, 20167 MEZZAVIA,**AGREMENT DES CESSIONS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, Le gérant

33

**SARL BALAGNE
CENTRE CORSE S.A.V**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Rue Sotto Mare - 20220 Ile-Rousse
RCS Bastia : 511 604 613

Aux termes du procès-verbal du 30.10.2010, l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis, la gérance.

47

SUD ASSAINISSEMENTSSociété par actions simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège : Carbuccia - 20133 Ucciani
345306815 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 16/07/2010, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de nettoyage courant des bâtiments et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

36

ACQUA VOSTRA FORAGESSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 14.000 euros
Siège : Plaine de Péri - 20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : B 327 204 355**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes d'une décision collective en date du 31 octobre 2010, Mme Patricia Donini épouse Andreini, a été nommée gérante de la société ACQUA VOSTRA FORAGES, SARL au capital de 14.000 euros, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 327204355, à compter du 31 octobre 2010, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Yves Donini, gérant démissionnaire, ayant cessé ses fonctions à la même date.

En conséquence, l'article 16 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne rédaction :**

“Les associés ont nommé comme premier gérant :

- Monsieur Donini Yves Antoine l'un des associés qui a accepté.

Cette nomination a été faite sans limitation de durée”.

*** Nouvelle rédaction :**

“Aux termes d'une décision collective en date du 31 octobre 2010, Mme Patricia Donini épouse Andreini, a été nommée gérante pour une durée indéterminée”.

Pour avis,
la gérante.

45

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 novembre 2010 il a été constituée une société

Dénomination sociale :**LAMBO PARTNERS****Siège social** : 198, Route Nationale, 20221 SANTA MARIA POGGIO**Forme** : SAS**Capital** : 1000 Euros, divisé en 1000 actions de 1 Euro chacune.**Objet social** : La société a pour objet :
- L'acquisition de terrains à bâtir, l'aménagement et la construction sur ces terrains de bâtiments ;

- La vente des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location ou location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements.

Président : Monsieur Patrice MADELAINE demeurant : 198 Route Nationale, 20221 SANTA MARIA POGGIO élu pour une durée de 3 années

Admission aux Assemblées : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

35

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 09/11/2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
**CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME
DU VALINCO****Forme** : SARL

Objet : Parachutisme et toutes activités s'y rapportant ; instruction, perfectionnement, encadrement, formation, stages, démonstration. L'organisation de toutes manifestations sportives, aériennes, création d'événements, compétitions. L'organisation de stages multi-sport et multi activités, du voyage à l'encadrement et à l'hébergement.

Au capital de 10.000 euros**Siège** : Les Hauts de Propriano, 20110 Propriano**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio**Gérance** : M. Jacques d'Ortoli, demeurant, Domaine de Seria, Route de Foce, 20100 Sartène.

37

GRAND SUD**INVESTISSEMENTS**Société à Responsabilité Limitée
Transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 2.024.600 euros

Siège social : ZI DE MURSTONE

20137 PORTO VECCHIO
503 639 270 RCS Ajaccio**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 03 septembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.024.600 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément de la collectivité des associés en cas de cession d'actions à des tiers.

Monsieur Jean Antoine QUILICHINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Jean Antoine QUILICHINI, né à ZONZA le 02/01/1951 et demeurant à GIALLA 20137 PORTO-VECCHIO en sa qualité de Président.

COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés :

- Monsieur Marc ROMEI demeurant Résidence Alzo di Sole Bat F Col d'aspretto BP 594 20189 AJACCIO cedex 2, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur André FONTANA demeurant Centre Europa route de l'Aéroport 20290 LUCCIANA en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis,
le Président.Notre Site Internet : www.corse-information.info

51

Cabinet RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés
39, Boulevard Paoli
20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
LE 16 DECEMBRE 2010 à 11 HEURES

SUR LA COMMUNE DE SPELONCATO, d'un immeuble
(terrain et construction ancienne) cadastré section AC/190 et 191

MIS A PRIX :55.000 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA Palais de Justice Rond Point De Moro Giafferri.

02

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE CERVIONE

Le Maire de la commune de Cervione communique :

Par délibération du conseil municipal en date du 8 octobre 2010, reçu en préfecture le 3 novembre 2010 il a été décidé d'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU.

Le maire
Marc Antoine Nicolai

01

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE MONCALE

CAPTAGE D'ORTI VENTI

1ère insertion,

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2010-291-0005 en date du 18 octobre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **MONCALE**, avec établissement des périmètres de protection du captage D'ORTI VENTI, situé sur la commune de CALENZANA.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de **MONCALE et CALENZANA**, pendant 17 jours du **lundi 22 novembre au mercredi 08 décembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Bernard CASTELLANI, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie de MONCALE** - 20214 Moncale
- * Lundi 22 novembre 2010 : de 10h à 12h
- * Mercredi 08 décembre 2010 : de 10h à 12h
- **Mairie de CALENZANA** - 20214 Calenzana
- * Lundi 22 novembre 2010 : de 14h à 16h
- * Mercredi 08 décembre 2010 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de MONCALE et CALENZANA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia
Le 19 octobre 2010,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous Préfet de CALVI,
Stéphane DONNOT.

46

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PIANELLO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

PROCEDURE ADAPTEE SERVICE

1. **Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de PIANELLO
20272 Pianello

2. **Personne responsable du marché :**

M. Le Maire

3. **Objet du marché :**

Titre : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

4. **Conditions de participation :**

- Les candidatures qui sont accompagnées :

* de la lettre de candidature (DC4)

* de la déclaration du candidat complétée (DC5)

* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP

* des références pour des études similaires ainsi que les moyens de l'entreprise

5. **Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

40% - Prix des prestations

30% - Valeur technique de l'offre

30% - Délai d'exécution

6. **Procédures :**

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

7. **Conditions de délai :**

Les candidatures et les offres devront parvenir en Mairie avant le Lundi 13 décembre 2010 à 12h00

8. **Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Dossier de Consultation des Entreprises à retirer gratuitement sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.fr

Informations auprès du Cabinet C. BERNARDINI - Tél : 04 95 33 85 68

9. **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

10. **Date d'envoi du présent avis à la publication :** Lundi 08 novembre 2010.

19

APPEL D'OFFRES DE REPRISE

Société en redressement judiciaire

Activité : Prêt à porter

Lieu d'exploitation : CALVI (20260)

Bail commercial en cours/ loyer mensuel 600 euros HC/local de 25 m²

Ayant fait l'objet d'un redressement judiciaire prononcé par le tribunal de commerce de BASTIA en date du 30/03/2010.

La SCP BOUET- GILLIBERT, Administrateurs Judiciaires, demeurant à AIX EN PROVENCE (13097), 2 rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle Bat. A, Tél.04.42.26.56/Fax 04.42.26.52.26

Invite tout candidat intéressé par la reprise à contacter son cabinet par écrit aux fins d'obtenir un dossier de présentation de l'entreprise.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 10 décembre 2010 à 12 heures (midi).

55

AVIS DE VENTE

Suivant acte SSP en date à Paris du 28/10/2010, enregistré à SIE de Porto-Vecchio, le 02/11/2010, bord. n°2010/381, case n°1, Mademoiselle Claude Chesne, demeurant à Bonifacio (20169), Résidence Giovavole, a cédé à la SARL CHIC STORE, au capital de 30.000 euros, siège social à Propriano (20110), 2, Avenue Napoléon III - 524796257 RCS Ajaccio, un fonds de commerce de prêt à porter sis et exploité sous l'enseigne "COCO STYLE", à Bonifacio (20169), 55, Quai Comparetti, moyennant le prix de 300.000 euros, avec entrée en jouissance au 15/11/2010. Les oppositions seront reçues dans le délai et les formes de la loi, à l'adresse du fonds vendu, la correspondance étant à adresser à Me Alain Caulet, Avocat, 8, rue Francis Davso, BP 30019, 13484 Marseille Cedex 20.

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

52

BM & ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège : 23, Chemin de Rotajolo, Molini

20166 Porticcio

399 811 793 RCS Ajaccio

L'AGE en date du 30 juillet 2010 a décidé de transférer le siège social du 23, Chemin de Rotajolo, Molini, 20166 Porticcio, au, **47, rue Vimaine, 38200 Viennes**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'AGE en date du même jour, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2010 et la nomination de Monsieur Eric Magnat, demeurant à Vienne (Isère), Montée des Grands Prés, ancien gérant, en qualité de liquidateur amiable.

Le siège de la liquidation reste fixé à Vienne (Isère), 47, rue Vimaine.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 20 octobre 2010 Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL «**PENTA TRAVAUX PUBLICS**»

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérant : Monsieur CICCOLI Lucien, Ignace, de nationalité française né le 04 février 1981 à BASTIA (2B) demeurant quartier PALAZZI 20215 VESCOVATO.

Siège social : Lieu dit San Andria route du village, 20213 PENTA DI CASINCA.

Objet : Terrassements, travaux publics, aménagements voiries, réseaux et distributions plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Clause relative aux parts sociales : dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : Commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant

VILLA BATESTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 6, Ouai Napoléon
20000 Ajaccio (Corse)
383458809 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée extraordinaire du 30/09/2010, les associés de la SARL VILLA BATESTI, ont décidé l'augmentation de leur capital de 7622,45 euros à 10.000 euros, par une augmentation de la valeur nominale des parts sociales de 38.11 euros à 50 euros. Il nomme en co-gérants M. Battesti et Mme Villa. En conséquence l'article 6, 7 et 11 des statuts ont été modifiés de la manière suivante :

Articles 6 et 7 :

Ancienne mention : 25.000 F.
50.000 F.

Nouvelle mention : 3.811,22 euros
7622,45 euros

Article 7 :

Ancienne mention : 250 F
Nouvelle mention : 50 euros

Article 11 :

Il convient d'ajouter la mention : A compter du 30.09.2010, M. Battesti Jean-Michel et Mme Villa Dominique sont co-gérants.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

COMMUNE D'ALATA**AVIS DE MARCHÉ - TRAVAUX**

Pouvoir Adjudicateur : Commune d'Alata

Alata Village - 20167 ALATA
Tél. : +33 4 95 25 33 76 - Fax : +33 4 95 25 32 65
Mairie-alata@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Assistant du maître d'ouvrage : CJ CONSULTANTS

ZI Vazzio - lot N°11 - BP 506 - 20189 AJACCIO CEDEX 01
Tél : +33 4 95 105010 - fax : +33 4 95 105011
ludovic.jean@cjconsultants.com

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Commune d'Alata

Adresse ci-dessus énoncée

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Commune d'Alata

Adresse ci-dessus énoncée

Objet du marché : Construction d'un pôle d'animation sociale au lieu dit Trova - tranche 2

Lieu principal d'exécution : Lieu dit Trova - Commune d'Alata

Code NUTS : FR831

Classification CPV : 45210000-2

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché divisé en 10 lots :

- Lot 01 – terrassements généraux – V.R.D.
- Lot 02 – gros œuvres – charpente – couverture - ravalement
- Lot 03 – menuiseries extérieures – protections solaires
- Lot 04 – menuiseries intérieures
- Lot 05 – cloisons – doublages – faux plafonds
- Lot 06 – revêtements de sols – scelles et souples
- Lot 07 – peintures
- Lot 08 – électricité courants forts / courants faibles
- Lot 09 – plomberie – chauffage – ventilation
- Lot 10 – espaces verts

Les candidats pourront soumissionner pour un ou plusieurs lots

Les variantes seront prises en considération

Délai d'exécution : 12 mois

Modalités essentielles de financement et de paiement et références aux textes qui les réglementent :

Articles 86 à 118 du Code des Marchés Publics français.

Paiement par la personne publique sur son budget, par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

Unité monétaire : Euro(s)

Le marché sera passé à prix global et forfaitaire avec révision des prix.

En cas de groupement, celui-ci devra revêtir la forme solidaire

Situation propre des opérateurs économiques :

Situation juridique - références requises :

Sont exigés :

1. Lettre unique de candidature (indiquant les membres et désignant le mandataire) : formulaire type DC1 ou lettre équivalente.
2. Déclaration du candidat relative à son identité, sa forme juridique, son représentant habilité pour l'engager au présent marché, l'existence ou non de procédure collective (joindre jugement et traduction le cas échéant) et sa capacité financière : formulaire type DC2 ou rédaction équivalente.
3. Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
4. Etre en conformité au regard des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics français.
5. La déclaration sur l'honneur conforme à l'article 44.2° du code précité doit impérativement être jointe à la candidature (modèle joint au dossier de consultation).
6. Les pièces visées à l'article 46 du Code des marchés publics seront demandées ultérieurement à l'attributaire : détail au règlement de consultation. Elles peuvent aussi être jointes à la candidature.
7. Lorsqu'il y a un groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres. (Sauf DC1)

Capacité économique et financière : Comme décrit au règlement de consultation

Capacité technique : Comme décrit au règlement de consultation

Type de procédure : adaptée. Article 28 du Code des Marchés Publics

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique de l'offre : 60%
2. prix des prestations : 40%

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : n° /2010

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Le 10 décembre 2010 à 12h00.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : Mairie d'Alata - L'ouverture des offres n'est pas publique

Date d'envoi du présent avis : le 09 novembre 2010

UTARAVU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Santa Maria Siche
20190 Santa Maria Siche
RCS Ajaccio : 524 953 114

Aux termes d'une délibération en date du 09 novembre 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean Xavier Codaccioni, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Hervé Jean Constantin Pomi, demeurant Santa Maria Siche, 20190 Santa Maria Siche, pour une durée illimitée.

La gérance,

SARL A.I. RENOVATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : Résidence Le Bella Vista
Quartier Paratojo - 20200 Bastia
RCS Bastia : B 508 251 113

Aux termes du procès-verbal du 30.10.2010, l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,
la gérance.

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros
Siège : Résidence le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia
RCS Bastia : n°B 662 054 188

AVIS DE SOUS LOCATION GÉRANCE

Par acte sous seing privé en date du 24 juin 2010, TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence le Desk, Chemin de Paratojo, 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, prolonge la convention de location gérance relative au fonds de commerce de station service sis à Bastia, Rond-Point du Fangu, à compter du 1er janvier 2010, pour une durée de un an avec la SARL GINAL SERVICE, SARL au capital de 7623 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 418 667 747.

En conséquence, et pendant toute la durée de la convention de sous location gérance, la SARL GINAL SERVICE, exploitera ledit fonds de commerce pour son compte personnel et à ses risques et périls et demeure seule responsable vis-à-vis de tous tiers, lesquels ne pourront exercer aucun recours contre la Société TOTAL CORSE, du fait des engagements souscrits par la SARL GINAL SERVICE, conformément à la Loi du 20 mars 1956.

NETTOYAGE INDUSTRIEL CORSE (NETICO)

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Lieu dit Fietta
20167 APPIETTO
R.C.S Ajaccio B 330.639.758

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 08 novembre 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux articles 37 des statuts et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de Commerce. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur : Monsieur BETTI Jean Charles demeurant Les Villas de Barbicaja Route des Sanguinaires 20000 Ajaccio avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Fietta, 20167 Appietto adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le liquidateur

SUD CONSTRUCTION MACONNERIE

Sarl AU CAPITAL DE 10.000 euros
Siège social : Lieu dit Alzu di Gallina
20137 - PORTO VECCHIO
B 452 182 561 RCS Greffe Ajaccio

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes du procès verbal de décision extraordinaire de l'associé unique en date du 12 octobre 2010, Monsieur François TAFANI demeurant à QUENZA, Quartier Ramaca a été nommé en qualité de nouveau Gérant à compter du 12 octobre 2010, en remplacement de Monsieur Jean ZENI, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Suivant acte sous seing privé en date du 01.11.2010 à Paris, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **GINGER BUREAU D'ETUDE ET D'INGENIERIE AJACCIO** soit par abréviation : **GINGER BEI AJACCIO**

Siège social : Km 5 Route de Mezzavia 20000 AJACCIO

Capital social : 6.000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce.

Objet : en France et dans tous les pays : toutes études concernant le bâtiment et les travaux publics, notamment l'exécution d'étude technique de génie civil, béton armé, construction métallique, charpente, bois, métall, chauffage, ventilation et climatisation, plomberie et sanitaire, électricité, s'il y a lieu isolation phonique et ascenseur et d'une manière générale tout corps d'état, l'organisation, l'installation de chantiers, l'application de tous procédés, matériels et matériaux destinés à la construction.

Président : GINGER : GROUPE INGENIERIE EUROPE SOIT PAR ABREVIATION GINGER, SA dont le siège social est sis 18-20 rue Treilhard 75008 PARIS
Directeur Général : M Basiliu MORETTI, demeurant Chemin d'Appietto - Mezzavia - Ajaccio

Commissaire aux comptes titulaire : KPMG sa, Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes suppléant : KPMG AUDIT ID SAS, Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Cession des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, à des tiers, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le Président,

SCI PIETRO

Société Civile Immobilière
 Au capital de 741.000 euros
 Siège : Santa Maria di Lota
 Lieu-dit Licciola

N° Siren : 481 630 952 - RCS : Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé : Madame Anne Rita PULIGA, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA - 20200, lieu-dit LICCIOLA, en qualité de gérant associé pour une durée d'un an en remplacement de Madame Valérie POUPEL, démissionnaire.
 Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

IDT AUTO

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7500 euros
 Siège social : Face Camp RAFFALI
 Lieudit ALZETTA - 20260 Calvi (Corse)
 477 507 156 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2010, il résulte que : Monsieur Jean Daniel TOMASI demeurant Hameau de Poretto, 20260 Lumio a été nommé gérant, en remplacement de Madame Danielle TOMASI, gérante démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal

COMMUNE DE PERI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification du pouvoir adjudicateur :
 Commune de PERI

2 - Procédure de passation : procédure adaptée ouverte conformément aux articles 26- I, 28 et 74-II du code des marchés publics 2009.

3 - Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réfection des voiries de la commune de PERI.

Les travaux à réaliser se répartissent en huit lots, chacun correspondant à un secteur de la commune. Ils concernent l'élargissement de route en béton, la réalisation de fossés en béton, la pose d'enrobé, l'aménagement et l'élargissement de chaussées, la réalisation d'un mur banché, la pose d'une buse et la consolidation d'un pont.

4 - Montant estimé des travaux : 1.102.302,00 euros HT

5 - Contenu de la mission confiée : Etudes d'avant projet (APS et APD), études de projet, DCE, études d'exécution, ACT.

6 - Composition de l'équipe candidate :
 Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement.

7 - Contenu du dossier de candidature :

- lettre de candidature DC1 (ancien DC4)
 - Déclaration du candidat DC2 (ancien DC5) (formulaires disponibles sur le site du minefi.)

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

- un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats comportant une liste de références en matière de prestations similaires indiquant le montant, la date et le destinataire

8 - Critères de sélection des candidats : références professionnelles, moyens, qualités et capacités techniques et financières du candidat.

9 - Jugement des offres :

- Valeur technique 50 % appréciée au regard d'un mémoire technique faisant apparaître les moyens que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation de la mission.

- Prix 30 %

- Délai : 20%

10 - Réception des offres :

Date limite de réception des offres : le 19 novembre 2010

Adresse à laquelle elles doivent être transmises :

Monsieur le Maire de PERI
 Mairie annexe de PERI
 20167 PERI

11 - Dossier de consultation à retirer et Renseignements complémentaires :

Mairie de Peri - Tél 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 5 novembre 2010

AVIS DE MARCHÉ

Département de Publication : Haute Corse

Nom et Adresse de l'organisme acheteur :

* Monsieur le Maire de Linguizzetta 20230

Objet du marché :

Le présent marché porte sur la réalisation des Travaux de Mise en Sécurité & Suppression du péril imminent du bâtiment en ruine et en état d'abandon manifeste (parcelle G 213) à l'entrée de Linguizzetta

Caractéristiques principales : Le marché est passé selon la procédure adaptée décrite à l'article 28 du code des marchés publics. La présente consultation comporte un seul lot :

* Travaux de contreventement et occultation en dur

* Mise en place de tirants traversants

* Démontage du toit et évacuation

* Protection des têtes de mur

* Démontage des planchers et évacuation

* Plans d'exécutions et suivi par un ingénieur BA

Délais d'exécution : 3 mois à dater de la notification du marché

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 2e semaine de décembre 2010.

Règlement : sur facture dans un délai de 30 jours à réception de la situation visée de l'architecte.

Unité monétaire : Euros

Type de procédure : Adaptée

Date limite de réception des offres : 29 novembre 2010 avant 16 heures en mairie annexe de LINGUIZZETTA.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours.

Justifications à produire quand aux qualités et capacités du candidat : DC4 & DC5 dûment remplis accompagnés des attestations prévues au CCAG.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique de l'offre jugée sur l'analyse du mémoire technique : 60%

* Prix : 40%

Dossier de consultation et Renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Linguizzetta
 Mairie de Linguizzetta
 Bravone

20230 LINGUIZZETTA

Téléphone : 04.95.38.90.10

email : mairie-linguizzetta@wanadoo.fr

Visite des lieux : les lundi matin sur rendez vous

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le mardi 09 novembre 2010

SCP dénommée

"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à Ajaccio (20000), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 30 Juin 2010, enregistré au SIE le 13 Juillet 2010, B° 2010/509, case n° 1.

La société GOURMANDISES, société unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 1 000.00 euros, ayant son siège à AJACCIO (20000), Résidence Plein Soleil Immeuble Mars, immatriculée au Registre du Commerce d'AJACCIO, sous le N° 498 894 435 a décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 15 mars 2010, et nommé comme liquidateur Mme VERMANDEL Sylvie Eliane, demeurant à AJACCIO, Résidence Rocca Serra, 1 Rue Pierre Bonardi,

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile sus indiqué du liquidateur.

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis.
 Le notaire.

CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL

Sigle : "CEF"

SARL au capital de 70.000 euros
 Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta
 20167 MEZZAVIA
 RCS Ajaccio 340 859 693

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL ET CHANGEMENT DE DENOMINATION

Suivant Procès Verbal de l'AGE du 12/10/2010, il a été décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de "Prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou civiles se rapportant à l'objet ci-dessus. Administration et gestion de ces sociétés".
 - de changer la dénomination sociale de la Société.

Ancienne dénomination : "CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL"

Nouvelle dénomination : "CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL".

Les articles 2 et 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,
 Le Gérant.

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia, du 01/01/1994 par Mme BENAZRA EMANUELLE

Demeurant à : lot. La Marana N° : A 128 - Borgo 20290.

A : la société SARL AGOSTINI SERIGRAPHIE

Ayant son siège à : ZI DE FURIANI - 20600 BASTIA

D'un fonds de commerce de Commerce de tous Travaux de Sérigraphie

A l'enseigne AGOSTINI SERIGRAPHIE. Sis et exploité à ZI DE FURIANI - 20600 BASTIA

Pour une durée de 3 ans renouvelable d'année en année, à compter du 01/01/1994.

A pris fin par résiliation amiable le 14/10/2010.

Pour avis,

Sisco, 20 Novembre 2010

« **Quel est le rôle des Maires dans la problématique du foncier et du logement en Corse ?** »

C'est sur ce thème que **les 1^{ers} magistrats du département, ainsi que les présidents d'EPCI et les élus municipaux s'interrogeront le 20 novembre prochain.**
Le village de Sisco, accueillera en effet le 2^{ème} congrès de Maires de Haute Corse.

▪ **Le foncier au cœur de l'actualité et des préoccupations**

Après le lancement des Assises du foncier et du logement par la Collectivité Territoriale de Corse le 28 septembre dernier, c'est autour des élus locaux de proximité de prendre à bras le corps cette problématique, et d'apporter leur pierre à l'édifice. En effet, le sujet traité est au cœur des préoccupations de l'ensemble des partis politiques et des élus. La population de l'île y est aussi sensible comme l'ont démontré les fortes mobilisations et les nombreux débats autour du PADDUC.

▪ **Des intervenants de qualité permettant un éclairage sous divers angles**

Des intervenants de renom se succéderont toute la journée (voir programme ci-joint). Seront ainsi abordés les sujets autour de l'élaboration des documents d'urbanisme, les questions liées à l'indivision et aux logements vacants, comme le thème du logement social. Deux représentants venus directement de Bretagne permettront d'avoir un retour d'expérience sur ce qui se fait actuellement dans une autre région.

Les résultats et les interrogations de cette journée feront l'objet d'une synthèse permettant une diffusion auprès des Maires absents, aux autres organes se penchant sur le sujet et à toute personne intéressée par ce thème. **L'objectif étant de mener une réflexion poussée, de partager les expériences de terrains, et de faire émerger des solutions concrètes au niveau local.**

Des partenaires de grandes notoriétés

La tenue de cet événement est rendue possible grâce au soutien des partenaires, la Collectivité Territoriale de Corse, le Conseil Général de la Haute Corse, la Caisse des dépôts, le Syvadec, les Chemins de Fer de la Corse, Dexia et la Poste.

▪ **L'Association des Maires de Haute Corse**

Depuis 2009, l'Association des Maires de Haute Corse, présidée par M. Ange-Pierre Vivoni, mobilise annuellement ses adhérents autour de thèmes cruciaux pour l'île. Créé un lien privilégié entre les Maires, les Communautés de Communes et d'Agglomération permet ainsi de mutualiser les expériences et de partager les connaissances. **L'association est vouée à être le cœur d'un véritable réseau dynamique, de coopération et de réflexion.**

Pour plus d'informations :

Olivier BARDIN, Directeur de l'Association des Maires de Haute Corse
04 95 31 75 22
Paula CASTELLANI, Chef de projet Dixit-Médiacorse
04 95 32 33 96



Association des Maires de Haute Corse

4^{ème} Tournoi de Pieve di Lota

L'A.J. Biguglia bien représentée

Ce quatrième tournoi de l'AS Pieve di Lota a connu un grand succès populaire. Près d'un millier de jeunes ont participé pendant cinq jours à cette belle épreuve qui a ravi le président Antoine Sigurani et tous les responsables de ce club de Pieve di Lota, lesquels se sont attelés à rendre cette fête chaleureuse sous un soleil rayonnant.

Comme prévu, l'**AJ Biguglia** a participé à cette fête avec les équipes de débutants (U-9) Poussins (U -11), et Benjamins (U -13).

L'encadrement était assuré par **Dédé Baccarelli**, **Didier Tassy**, **Michel Micaleff** et le responsable des jeunes, **Joseph Casanova**.

Catégorie Pré-débutants

Ces deux équipes 5 et 6, dirigées par **Michel Micaleff**, ont participé à ce tournoi. Elles ont joué six rencontres. Elles ont été défaites trois fois et victorieuses également trois fois.

Débutants 1 et 2

Dirigées par **Didier Tassy**, ces deux formations ont participé à 10 rencontres. Elles ont remporté 7 succès, enregistré deux résultats nuls et connu une seule défaite.

Débutants 3 et 4

Deux équipes dirigées par **Dédé Baccarelli**. Elles ont participé à 8 rencontres, remporté deux victoires, obtenu un résultat nul et connu cinq défaites.

Catégorie Poussins (U 11)

L'équipe première dirigée par **Christian Sarté** a remporté deux victoires, deux nuls



Benjamins – (U 13) Match en retard

Les Benjamins, dirigés par **Léo Mertyl**, ont obtenu une belle victoire face à leurs rivaux **Casincals**. Menés 1 à 0 à la mi-temps, les **Bigugliais** renversaient la vapeur et s'imposaient de belle façon en inscrivant trois superbes buts signés **Alexis Blemet** et **Moretti** qui scoraient à deux reprises.

et concédé une défaite. Le match décisif face à la **Pieve di Lota** s'est soldé par un score de parité 1 à 1. Cela n'a pas suffi pour la qualification. L'équipe été finalement éliminée en quart de finale par les vainqueurs du tournoi.

Equipe 2.

Dirigés par **Antoine Bonavita**, ces poussins ont remporté deux victoires, obtenu deux nuls, enregistré trois défaites mais ont été éliminés en quart de finale par **Borgo**.

Benjamins (U 11).

L'équipe première dirigée par **Jean Vitus Luciani** a remporté une victoire, arraché deux résultats nuls et subi deux défaites. Elle fut éliminée en demi-finale face à **Borgo**.

Equipe 2. (U.13)

Dirigée par **Cédric Pelé**, cette formation a remporté une victoire, obtenu un résultat nul et encaissé trois défaites.

Coupe de Corse

Catégorie 15 ans (U 15)

Les jeunes Bigugliais affrontaient en **Coupe de Corse** la belle formation de l'**EFB** qui évolue en Elite. Les Filantistes réalisant un score fleuve 8 / 0. Un lourd revers pour le responsable **Michel Benazzi** qui reconnaissait la large supériorité des jeunes filantistes.

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia pouvait espérer mieux aux Pontet

En déplacement au Pontet, l'AJ Biguglia pouvait espérer mieux face à cette formation, elle aussi, en fâcheuse position dans ce championnat national.

Certes, l'entraîneur **José Casanova** espérait autre chose de ses protégés au cours de cette rencontre d'autant plus que le début du match était très équilibré. Les locaux étaient très agressifs dans leurs duels très rugueux et dès la 20^{ème} minute le joueur **Garau** avait un comportement très violent sur le Bigugliais **Alexandre Vasta** en lui assénant un coup de coude et se voyait expulsé par l'arbitre. Dès lors, en supériorité numérique, les Bigugliais espéraient un match plus facile.

Hélas, soutenus par un public qui les encourageait à fond, les jeunes du **Pontet** obtenaient la récompense de leurs efforts à la 40^{ème} minute. Un centre aérien de **Saroli** trouvait la tête du remuant avant-centre **Petrozzi** qui ouvrait la marque. Cette ouverture du score déstabilisait les Bigugliais qui espéraient bien atteindre le repos sans trop de problèmes. Un coup du sort qui leur faisait beaucoup de mal mentalement.

Stade du Pontet : US Pontet bat A.J. Biguglia 4 à 0.

Mi-temps 1 à 0. Buts de Petrozzi (40^{ème} et 60^{ème}), Testanière (75^{ème}) et Avier (92^{ème}). Expulsion de Garau (20^{ème}) au Pontet.

A la reprise, encouragés par leur entraîneur, les Bigugliais se montraient plus offensifs et sur les nombreuses montées côté gauche de l'excellent **François Orsini**, ce dernier parvenait à servir **Anthony Mori**, lequel, à dix mètres de la cage, trouvait le moyen de tirer sur le gardien **Soubeyras** qui gagnait son duel et évitait l'égalisation (59^{ème}). C'était le tournant du match et sur la relance, **Petrozzi** prenait en défaut la défense centrale et doublait la mise face à **Palma** livré à lui-même (60^{ème}). Les jeunes Bigugliais marquaient le coup n'arrivant pas à réagir et suite à une erreur du défenseur **Benhkine** qui se voyait dépossédé du ballon, **Testanière** aggravait la marque à la 75^{ème} minute. Le match était joué et dans les arrêts de jeu, **Avier** (92^{ème}) entrait dans la surface et d'un tir croisé clôturait la marque à 4 / 0. C'était lourd...



Réaction de l'entraîneur

« Nos adversaires n'étaient pourtant pas supérieurs à nous techniquement et tactiquement. La différence s'est faite sur des qualités importantes telles que l'agressivité et la combativité. Il nous aurait fallu plus d'éléments comme François Orsini, Alex Vasta, Pierre-Jean Raffalli et Marc Palma pour arracher un résultat positif. Il va falloir poursuivre notre travail pour continuer à nous améliorer »

L'équipe

1. Pascal Palma – 2. Alex Vasta – 3. Raymond Molinelli – 4. Pierre-Jean Raffalli – 5. Said Benhkine – 6. Nabil Mesbah – 7. Anthony Mori – 8. Frédéric Giacomi – 9. Mimoun Esge – 10. Dimitri Guillem – 11. François Orsini – 12. Julien Maggiotti – 13. Valentin Santini – 14. Ange-Etienne Dalcoletto.

Championnat de Division d'Honneur

Défait par Propriano l'A.J.B a cruellement manqué de réalisme

Pour accueillir les solides Proprianiens, les Bigugliais étaient privés de 5 titulaires mais également de trois joueurs suspendus, obligeant l'entraîneur Paul Squaglia à faire appel à de jeunes éléments qui allaient montrer de belles facettes de leur talent.

Malheureusement en cinq occasions ils furent dénués de réalisme et trouvaient également le gardien adverse **Uscidda** en grande forme.

C'était tout d'abord **Sauli** qui servait **Tassy** dont la frappe frôlait la transversale. Sur l'action suivante, ce même **Tassy** se présentait seul devant **Uscidda** qui sauvait la mise. Les Proprianiens tentaient dès lors d'être plus agressifs et **Corticchiato** débordait à gauche mais son centre ne pouvait être capté. A nouveau,

Stade Paul Tamburini : AJB – Propriano 0–2 (0-1).

Arbitrage de M Verplaetse et Pogildiakovs.

Délégué : Joseph Poli.

Buts : Corticchiato (45^{ème} + 1) et Gomes (54^{ème} sp)

AJ Biguglia : Ardile, Carta, Micallef, Bouabdelli, Giordani, Luciani, Angelini, Pastorelli, Tassy, Sauli, Squaglia, Vitali, Pieri, Patrone.

Propriano : Uscidda, Poggioli, El Ouardani, Rossi, Ozturk, Al Madaoui Saïd, Souifi, Menier, Colonna d'Istria, Gomes, Corticchiato, Santarelli, Al Madaoui Abdola, Mondoloni.

ce même **Corticchiato** se mettait en valeur et tentait d'abuser **Ardile** qui détournait en corner. **Souifi**, côté droit, expédiait un centre tendu qu'**Ardile** détournait de justesse. Côté bigugliais, **Angelini**, suite à un contre, entrait dans la surface et ne parvenait pas à surprendre **Uscidda**, impérial. Servi par **Sauli**, c'était **Squaglia** qui s'approchait du gardien proprianiens qui sauvait la mise. Mais décidément la malchance continuait à provoquer les locaux qui voyaient une reprise de la tête de **Vitali** percuter la transversale d'**Uscidda**. Et alors que l'on entrait dans la dernière minute de cette mi-temps, suite à un corner de **Souifi**,

Corticchiato profitait d'une balle relâchée par **Ardile** pour pousser le ballon au fond du but et ouvrir le score.

A la reprise, les Proprianiens doublaient la mise suite à un penalty accordé par l'arbitre que transformait **Gomes**. Dès lors, les locaux se lançaient à l'abordage mais n'allaient pas parvenir à revenir au score. Une défaite sévère qui est loin d'arranger cette jeune formation qui mérite beaucoup mieux par la qualité de son football. Espérons que la «poisse» qui entoure ce club va disparaître et ramener la sérénité. On le leur souhaite.

Bastia, d'A.G en A.G et l'athlé va...

Le samedi 30 octobre, dans la Halle des Sports du Cossec du Complexe Sportif de Montesorro, le Comité Départemental de Haute-Corse, tenait son Assemblée Générale annuelle, suivie le samedi 6 novembre, à 14h00, Salle des Congrès du Théâtre de Bastia, par celle de la Ligue Corse d'Athlétisme.

Ce fut l'occasion de bilans annuels témoignant de la vitalité et du dynamisme de la première des disciplines en Corse !

En effet, **Christian Rogemans**, Trésorier Général de la F.F.A représentant la F.F.A, **M. Hervé Mela**, Président de la L.C.A, **Michel Maestracci**, Secrétaire Général et **Hubert Anneda**, Trésorier Général, ont passé au crible la saison écoulée, riche en résultats sportifs de qualité, en organisations réussies, et en projets réalisés ou en cours d'exécution, tous des plus intéressants. Les débats avec les clubs se sont déroulés, en présence de **M. Michel Stefani**, représentant l'Assemblée de Corse, et d'**Emile Zuccarelli**, maire de Bastia et président de la Communauté d'Agglomération de Bas-



tia, accompagné de **Paul Giudicelli**, élu, entre autres, en charge des Sports. Des débats vifs, toujours courtois, signe que la Ligue vit et se bat pour aller de l'avant ! Le matin, dans les Salons de l'Hôtel Best Western, les clubs présents ont travaillé avec assiduité autour du projet de l'A.J.B, concernant l'organisation, le 13 février 2011, des Pré-France de Cross, sur le Domaine de Baghera, et dans le cadre duquel, la Ligue Corse d'Athlétisme, le Comité Départemental de Haute-Corse

invitent tout l'athlétisme insulaire à faire sienne cette manifestation d'envergure. Les débats autour des propositions ont été sereins et fructueux. Tous les participants, C.A.B, C.A.A, S.O.Aj, A.S.P.V, COLT, Gallia Lucciana, avec l'A.J.B ont examiné tous les aspects sportifs, secrétariat, chronométrage, parcours, accueil, animation. Un véritable Comité d'Organisation se met en place.

LES DUNES		CROSS de l'ASPVA		14 NOVEMBRE 2010	
Port de commerce (SNCM)		PORTO-VECCHIO			
10h.30	Ouverture du secrétariat				
11h.30	Espoirs (91-90-89) - Seniors - Vétérans Femmes	4130 mètres	1PB + 1MB		
11h.50	Cadets (95-94)	4730 mètres	1PB + 1GB		
12h.30	Benjamines (99-98)	2050 mètres	1PB		
12h.45	Juniors garçons (93-92)	5210 mètres	1MB + 1GB		
13h.10	Minimes Filles (96-97) - Benjamines (99-98)	2530 mètres	1MB		
	Courses des parents + marche Ttes Catég	2530 mètres	1MB		
13h.40	Minimes Gar (96-97) - Cadettes (95-94) - Juniors F.	3130 mètres	1GB		
14h.10	Babies filles et garçons	2004 et après	Parcours 6'	100 mètres en navette	
14h.20	Poussins	2000-2001	1410 mètres	1PB (départ maisonnette)	
	Pousines		1410 mètres	1PB (départ maisonnette)	
14h.40	Ecole d'athlé filles garçons	2002-2003	1150 mètres	Départ maisonnette(retour A)	
14h.50	Espoirs (91-90-89) - Seniors - Vétérans Hommes	8640 mètres	3 GB		

Les engagements devront parvenir à **Mme FILIPPI** pour le vendredi 12 novembre 2010. Inscrire le numéro de licence. Les modifications ou inscriptions tardives s'effectueront 30' avant le départ de chaque course. Le classement se fera en fonction de l'arrivée des athlètes. Les équipes se composeront de 4 athlètes licenciés dans toutes les catégories et Appartenir à la même fédération (FFA ou Affinitaires). Les coureurs non licenciés devront fournir un certificat médical. Ils participeront au classement individuel seulement. Un classement "famille" sera établi sur 3 participants (20 enfants - 1parent ou 1 enfant-2 parents). Le classement se fera par l'addition des points obtenus par chaque participant. (Place x 100) : nombre participants - Ex:12°/20 soit: (12x100):20 = 60pts. La composition de l'équipe devra être déposée avant le début de la 1ère course. Les distances sont données à titre indicatif.

Annonces Légales

56

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CANAVAGGIA
ARRÊTÉ du 11 octobre 2010

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

1ère insertion,
 La commune de Canavaggia chargée de l'élaboration de la carte communale informe la population :
 Qu'une enquête publique aura lieu du lundi 29 novembre 2010 (inclus) au mercredi 29 décembre (inclus), concernant l'élaboration de la carte communale de la commune de Canavaggia.
M. Gilbert CHIARELLI, demeurant à la résidence « Mare e Horizonte », bât A, appart. 3, à Saint-Florent (20217) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Bastia et assurera une permanence en mairie comme suit :
 * Mairie de Canavaggia, village de Canavaggia, 20235 Canavaggia
 Lundi 29 novembre 2010 : L'après midi de 14 heures à 17 heures
 Mercredi 29 décembre 2010 : L'après midi de 14 heures à 17 heures
 Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de l'élaboration de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Canavaggia, aux jours et heures d'ouvertures habituels des locaux. Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie ou au commissaire enquêteur.

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 7. **Cœur** : Trouvez des activités communes avec votre partenaire. Ce sont ces moments qui soudent les relations d'un couple. **Affaires** : Vous traversez une période assez mouvementée. Des incertitudes au niveau de votre avenir au travail. **Santé** : Tout va bien.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous aimeriez savoir si on vous apprécie vraiment. Ne cherchez pas trop, mais continuez à être naturel. **Affaires** : Les placements d'argent à risque sont déconseillés. Vous avez besoin de rester très prudent en ce domaine. **Santé** : Buvez plus d'eau.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 4. **Cœur** : Un de vos amis a besoin qu'on le soutienne. Faites appel aux autres du groupe pour lui venir en aide. **Affaires** : Vous apprécieriez de travailler à la maison. C'est peut-être possible, avec le matériel moderne. **Santé** : Il faut éviter tous les plats gras.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous vous sentez attiré par une personne. Ne cassez pas tout pour une impression qui sera peut-être de courte durée. **Affaires** : Vous aimeriez progresser dans votre domaine. Certaines opportunités pourraient se présenter. **Santé** : Plutôt moyenne.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 8. **Cœur** : Un chagrin inattendu vous déstabilise. Vous mettez au jour une sensibilité qu'on ne vous connaissait pas. **Affaires** : Du temps, voilà ce dont vous avez besoin. Demandez qu'on vous accorde un délai supplémentaire. **Santé** : De légères douleurs musculaires.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous attendez des nouvelles d'un proche parti à l'étranger. Cela vous rassurera de savoir qu'il va bien. **Affaires** : Une étape vient d'être franchie. Attelez-vous maintenant à préparer la suivante avec attention. **Santé** : Bilan de santé impeccable.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Cessez donc de ne voir que le mauvais côté des choses. La vie est prête à vous offrir de très bons moments. **Affaires** : Vous remettez la main sur un papier égaré. Cela vous permet d'aboutir à la solution espérée. **Santé** : Sommeil un peu léger.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Votre attention est attirée par une personne que vous n'aviez jamais remarquée. Ceci pourrait changer votre vie. **Affaires** : Donnez des consignes claires à vos collègues. Ils fourniront ainsi un travail de qualité. **Santé** : Rien à signaler.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous avez envie de choses totalement inaccessibles. Revoyez vos prétentions et vous vous sentirez mieux. **Affaires** : Des ennuis passagers occasionnent un retard. Il faudra rattraper le temps perdu. **Santé** : Vous ressentez un peu de stress.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

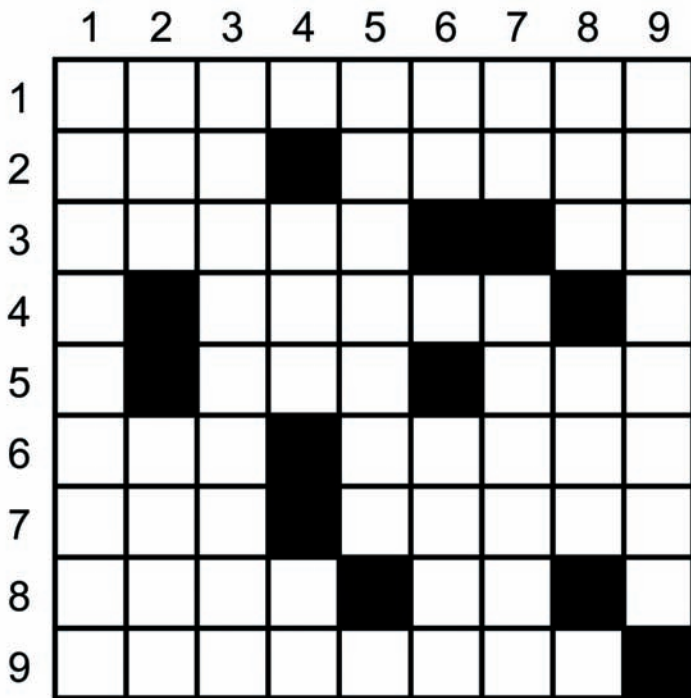
Chiffre : 7. **Cœur** : Vous vivez une période calme au niveau des sentiments. Cela va changer, mais il faut un peu patienter. **Affaires** : L'arrivée d'un nouveau collègue vous motive. Votre expérience lui sera précieuse pour bien débuter. **Santé** : Évitez tout alcool.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 4. **Cœur** : Certains amis s'inquiètent pour votre bien-être. Il est vrai que vous affichez une mine particulièrement perturbée. **Affaires** : Trop de rendez-vous dans votre agenda. Il faut réorganiser votre emploi du temps. **Santé** : Prudence si vous conduisez.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 9. **Cœur** : Un peu d'entrain serait le bienvenu. Votre partenaire trouve que vous êtes plutôt terne ces derniers temps. **Affaires** : Donnez votre opinion si on vous la demande. Dans le cas contraire, évitez de faire des remous inutiles. **Santé** : Vous tenez la forme.

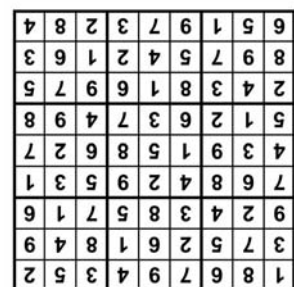
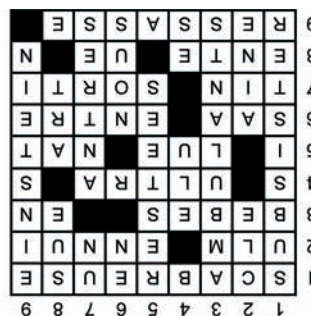
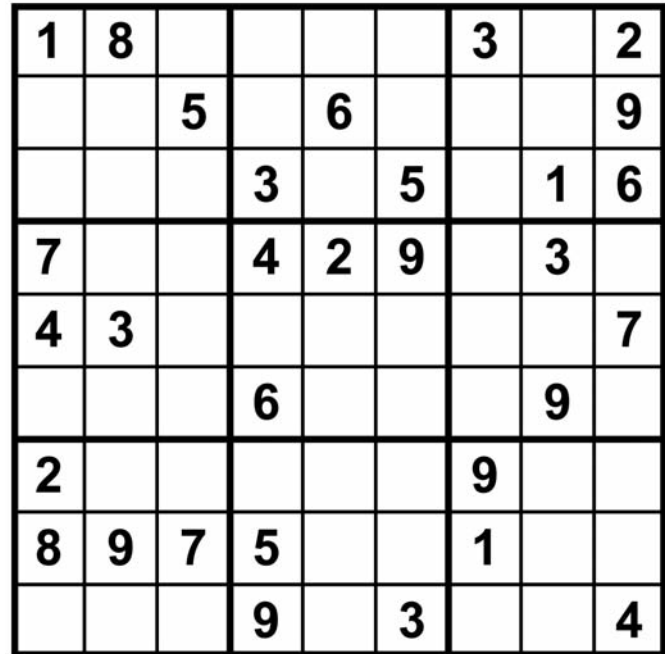


Horizontalement

1. Pas très sûre.
2. Ville allemande. - Problème.
3. Jeunes enfants. - Préposition.
4. Extrême.
5. Déchiffrée. - Comédienne française contemporaine.
6. Sensibilité photographique en désordre. - Pénètre.
7. Soutien. - Issu.
8. Greffé. - En vue.
9. Repassé.

Verticalement

1. Rester.
2. Solution. - Plus âgé.
3. Itinérants.
4. Choisi. - Vis.
5. Demeurées.
6. Pronom. - Personnel.
7. Seul. - Repaires.
8. Transpire. - Savoir-faire.
9. Célèbre physicien allemand.



A Settimana

46^{ème} semaine de l'année
du 12 au 18 novembre 2010

Les fêtes : le 12, Christian - le 13, Brice -
le 14, Sidoine - le 15, Albert - le 16, Marguerite -
le 17, Elisabeth - le 18, Aude.

46^{esima} settimana di l'annu
da u 5 a u 11 novembre 2010

E feste : u 12, Aureliu. Rinatu - u 13, Briziu. Diegu -
u 14, Stefanu di Fiumorbu. Amanza -
u 15, Alibertu. - u 16, Margarita di Scozia -
u 17, Lisabetta d'Ungheria - u 18, Fredianu.

L'info insolite

Vaccins en 24 h chrono

Un généticien américain, **Craig Venter**, vient de développer une méthode ultra rapide de fabrication de vaccins. Il s'agit en réalité de «cellules artificielles» dont l'**ADN** est synthétisé par informatique. Ainsi, la conception de la matrice de vaccin contre une nouvelle souche virale pourra être effectuée en vingt-quatre heures, alors que selon les procédés actuels, cela demande trois mois minimum.

Triste muraille

La **grande muraille de Chine**, comme bon nombre de grandes attractions touristiques, souffre de son succès. Les murs sont couverts de graffitis, des monceaux d'ordures jonchent son parcours, des usines, des parkings et des échoppes se sont construits à ses pieds. Elle sert de décor pour des sauts à moto, des défilés de mode, des tournages de films. En outre, de plus en plus de personnes décident également de planter leur tente sur ce site du patrimoine mondial afin d'y passer la nuit. De récentes mesures ont été prises pour limiter les dégâts mais face à l'ampleur de ces derniers, elles semblent bien dérisoires...

Lingerie fine mais chère

C'est à **New York** qu'a été présenté le soutien-gorge le plus cher du monde : le **BloomShell Fantasy** vaut plus de deux millions de dollars. Celui-ci est serti de pierres précieuses, dont 60 carats de diamants blancs, d'or, de saphir et de topaze. A ce prix-là, on ne le porte que pour les grandes occasions et on n'oublie pas de le ranger au coffre le soir, plutôt que de le laisser négligemment traîner sur un valet de chambre.

Airbag pour moto

Un airbag logé derrière le guidon de la moto, faute d'efficacité, avait été un échec commercial il y a peu. Le constructeur italien **Dainese** vient, quant à lui, d'avoir l'idée de loger son système «**D-Air**» directement dans les combinaisons en cuir des motards. Une série de capteurs reliés à un microprocesseur compare la situation du pilote avec des situations considérées comme dangereuses. Le cas échéant, un coussin ne pesant pas plus de 500 gr à la base, se gonfle pour envelopper le motard dans une espèce de cocon protecteur.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 13 novembre 2002**, véritable poubelle flottante, le pétrolier «**Prestige**» faisait naufrage sur la **côte Nord-Ouest de l'Espagne**, laissant échapper une nappe énorme de carburant.

► **Le 14 novembre 1996**, **Michaël Jackson** épousait son infirmière, **Debbie Rowe**.

► **Le 15 novembre 2007**, le **cyclone Sidr** s'abattait sur les côtes du **Bangladesh** avec des vents de 250 km/h, soulevant une vague déferlante de 5 mètres de haut. 3500 personnes trouvèrent la mort.

► **Le 16 novembre 2004**, l'avion hypersonique expérimental de la **NASA X-43A** battait le record du monde de vitesse en volant, brièvement, sans pilote, à environ dix fois la vitesse du son.

► **Le 17 novembre 1997**, à **Louxor**, en **Egypte**, un groupe intégriste revendiquait un attentat perpétré à la mitrailleuse et au couteau faisant 67 victimes, dont 57 touristes.

► **Le 18 novembre 2007**, un coup de grisou faisait 89 morts, 11 disparus et 31 blessés dans une mine de l'est de l'**Ukraine**.

VAGABONDAGE

- Dites, Monsieur, est-ce que «Corsaire» viendrait de Corse ?
- Hé, non, amicu, ce mot vient de «Coursier des mers», quelle chi corre «Nanta u Mare»
Ah bon, tant pis pour moi, mais j'y croyais !
Ou, plutôt, je voulais y croire !

Le Domaine de Murtoli, de Paul Canarelli, tout près du lion de Roccapina, qui semble veiller sur lui, vient d'être sacré «meilleur resort» d'Europe !
Il voisine, dans le palmarès avec Le Luna Baglioni à Venise, Le Monte Carlo Beach à Roquebrune-Cap-Martin et le Diva Maldives sur une île privée.
Belle compagnie pour notre ami sudiste !

Je ne résiste jamais en période de la Toussaint. à l'envie de raconter cette histoire cent fois vécue.

Un ami me dit : «Pour ta fête, je t'envoierai des chrysanthèmes.

- Comment tu t'écrites ?

- Zitu, j'envoierai des roses !

Histoire vraie : à Bastia, le réalisateur Otto Preminger tourna Rosebud, avec, en vedette, Robert Mitchum. Aux côtés du Capitaine Ferrandi, j'étais chargé d'un casting de figurants.

Mitchum était logé au «Thalassa», à Pietranera, chez l'ami Lolo Greco qui, un soir, m'appela :

«Veni a vede... Ghje «Straiatu» in terra, in birdata merzu».

Et de m'expliquer que tous les soirs il «siffla» deux bouteilles de scotch.

Preminger renvoya Mitchum et fit venir Peeter O'toole pour terminer le film du côté d'Ile Rousse.

On chercha alors des figurants au Bar des Platanes et nous eûmes droit à cette réplique fabuleuse du regretté Jachettu Santini :

«Ici, monsieur, il n'y a que des vedettes».

Savez-vous qu'il y eut un Corse recordman mondial du 400m de natation en nage libre ? Il s'agit d'Alain Mosconi dont la famille est originaire de Conca de Porti Vecchju

Toussaint Lenziani



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'érosion en Costa Verde :

Une priorité pour l'élu du Département

En Corse, le phénomène d'érosion du littoral est connu depuis des lustres, notamment sur la côte orientale où il a pris des proportions inquiétantes ces dix dernières années. La longue côte entre Aléria et Bastia est soumise à l'influence dévastatrice de la mer.

Un phénomène difficile - pour ne pas dire impossible à éradiquer - mais dont on espère voir diminuer les effets. L'association **Coprolit** présidée par **Bernard Cabot** multiplie les actions de sensibilisation dans ce sens et quelques élus sont montés au créneau. Il y va de l'avenir des établissements touristiques de cette zone et, par voie de conséquence, d'une part importante de l'économie de la Corse. Voilà de quoi motiver une certaine volonté politique.

Après **Claude Olivesi** qui fut un des premiers élus à s'investir sur le dossier de l'érosion du littoral de la **Corse**, **Pierre-Louis Nicolai**, conseiller général du **Campuloru-Moriani** a repris le dossier concernant la **plage du murianincu**.

En effet, le **département de la Haute-Corse**, très sensible aux dommages causés par le phénomène d'érosion, a choisi d'agir pour en réduire les effets, pouvant avoir des conséquences néfastes aussi bien économiques qu'environnementales.

Le conseiller général a suivi l'évolution des travaux engagés sur la portion du littoral longeant la plage de l'**hôtel San Luciano** à **Moriani**. Le montant budgétisé pour cette réalisation s'élève à 820.000 €.

Le principe adopté consiste, dans un premier temps, à installer des épis géotextiles qui sont des tubes géo synthétiques de quatre mètres de large et deux mètres de haut remplis de sable, et de procéder au rechargement de la plage de manière à conserver le haut de celle-ci et rehausser son niveau. Une méthode dite douce et qui s'adapte parfaitement au paysage et à l'environnement, dont on a pu constater les effets.

Or, le problème reste entier sur la partie nord de la **plage du Murianincu**, notamment le rivage des résidences **Monte Cristu** et **Casa Marina**. Ce littoral, autrefois jalosé pour son exceptionnelle amplitude, est aujourd'hui réduit à néant. Et à chaque intempérie, le phénomène d'érosion s'accroît. **Jean-Paul Defendini**, gérant de la résidence touristique "**Casa Marina**" sait qu'en l'état actuel des choses, il ne pourra pas faire de prochaine saison. La résidence touristique a aujourd'hui les pieds dans l'eau avec tout ce que cela comporte de dégâts matériels.

Le conseiller général **Pierre-Louis Nicolai** s'est rendu sur les lieux dernièrement. Il a jugé de l'ampleur des dommages et surtout de l'urgence à agir. Le dossier de l'érosion du littoral du murianincu est bien loin d'être bouclé. Après la **plage du San Luccianu**, c'est celle du **Monte Cristu** qui nécessite en urgence l'aide des pouvoirs publics. Le conseiller général a promis d'agir dans ce sens. Il ne reste plus qu'à espérer qu'il ne soit pas trop tard...



Lors de la livraison des travaux sur la plage du San Luccianu



A Moriani-Plage, la plage n'en finit plus de disparaître



une offre cadeau à un ami

Participez
à l'opération
"sur ma liste..."



Pour nous contacter

enfantsdenoel@yahoo.fr

Spectacle de
bienfaisance

20 nov. 2010
à 15h00

Présenté à **La Souris Verte**
lieu dit Ceppo 20620 Biguglia

Participation **5 euros**
billets en vente à la boutique
Alexandre - Borgo et Toga

